

Passer passeport

Un bel été au Québec!  
dans Le Devoir d'aujourd'hui

La Lucarne  
d'Outremont  
Un coup d'oeil abordable sur la gastronomie  
Ouvert tous les jours  
1030, rue Laurier ouest, 279 7355

# LE DEVOIR

Vol. LXXVIII — No 124

Chaud et humide avec averses ou orages. Max.: 30. **Détail page B-10.** Montréal, samedi 30 mai 1987

4 CAHIERS — \$1.00

AUJOURD'HUI



## BALLET KIROV

Le célèbre ballet Kirov de Leningrad nous revient, impeccable, classique comme jamais. Avec une liberté, aussi, qui n'est pas étrangère à « l'effet Gorbatchev ».

Page C-1

LE PLAISIR des  
Lectures



## ÉTONNANTE FRANÇOISE DOLTO

Françoise Dolto fascine, s'étonne, étonne les autres. Sa recette? Avoir 78 ans, et n'avoir jamais déserté son enfance.

Page D-1



## LE STYLE ROSENTHAL

Pionnière de la performance, un style qu'elle a créé, littéralement, il y a près de 30 ans, Rachel Rosenthal se produira au Centaur du 3 au 6 juin.

Page C-1

## Le silencieux

CERTAINS GARDIENS de l'ordre (policiers) aiment tellement cet ordre qu'ils le gardent pour eux.

Comment expliquer que tous les peintres, imagiers, iconographes n'aient jamais représenté le Christ souriant?

Dénatalité. — Maternité en perte de grossesse.

C'était un homme qui n'avait jamais fait de peine à personne. Mais il s'est repris: tout le monde a pleuré sa mort.

— ALBERT BRIE

Ottawa réplique au baroud d'honneur de Trudeau

# Le gâchis a été commis lors de « l'entente ténébreuse » de 1981

EXCLUSIF  
GILLES LESAGE

Ce n'est pas au lac Meech que le gâchis a été commis, mais bien en novembre 1981, alors que l'entente constitutionnelle s'était soldée par l'isolement du Québec.

C'est ce que le sénateur Lowell Murray fait valoir dans sa réplique au texte dénonciateur publié mercredi par M. Trudeau dans deux quotidiens (La Presse et The Toronto Star).

Pour le leader du gouvernement au Sénat et ministre d'Etat aux Relations fédérales-provinciales, « M. Trudeau ressemble à ces généraux qui s'ennuient de la guerre en temps de paix, et sa critique outrancière de l'accord du Lac Meech ressemble étrangement à un baroud d'honneur ».

On peut lire en page 11 la riposte, écrite spécialement pour LE DEVOIR, de l'homme de confiance du Premier ministre Mulroney. Il se tient loin des qualificatifs et épithètes vitrioliques utilisés par l'ex-premier ministre, se contentant de lui répliquer à l'aide de positions anté-



Le sénateur Lowell Murray, qui s'est chargé, hier, de donner la réplique à Pierre Trudeau à titre de ministre d'Etat pour les relations fédérales-provinciales.

rieures de M. Trudeau lui-même.

« Ce n'est pas tout de se battre, écrit-il, il faut savoir bâtir la paix. Et la tranquille audace des artisans de paix n'est pas moins nécessaire que le panache des guerriers. Moins dramatique et spectaculaire que le rapatriement de la constitution, et certainement moins empreint de confrontation, le rapatriement du Québec amorcé au Lac Meech est indispensable à l'avenir du Canada. Et l'histoire reconnaîtra à Brian Mulroney d'avoir amené le pays à compléter un travail historique que M. Trudeau avait laissé inachevé. »

À M. Trudeau, qui traite l'entente de gâchis total, M. Murray répond qu'il n'aurait pas à la dénoncer s'il n'avait lui-même conclu l'accord du 5 novembre 81, qui fut pour le Québec un renouveau imposé et insuffisamment sensible à ses besoins spécifiques. La face lumineuse du rapatriement ne saurait faire oublier le côté plus ténébreux de l'entente de 81: une loi constitutionnelle tenue pour légale mais illégitime par le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec, rappelle le sénateur, confondu par l'irréalisme politique de M. Trudeau. A son départ, les Québécois se sentaient trahis, il léguait un Ca-

nada uni légalement sur papier mais irrécupérable dans la réalité.

Le sénateur estime que l'entente du Lac Meech renforce le vouloir-vivre collectif de tous les Canadiens, y compris les Québécois, et renforce du même coup l'unité organique du Canada.

Ignorant les insultes, le ministre responsable passe ensuite en revue les divers points de l'entente:

— la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise... constitue une simple acceptation lucide de la réalité sociologique et politique de ce pays. La conscience des Canadiens de pouvoir vivre leur diversité au sein d'un même pays constitue déjà un acte fédérateur. Il évoque un texte de M. Trudeau reconnaissant la dualité linguistique du pays et le caractère distinct du Québec, seule province majoritairement francophone. Qu'y a-t-il là de scandaleux?

Voir page A-12: Gâchis

Le texte intégral

— Page A-11

La campagne de Trudeau soulève des questions nouvelles

# Lac Meech: les fonctionnaires bloquent sur la version finale

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Les premiers ministres fédéral et provinciaux risquent d'être sur la corde raide mardi prochain alors qu'ils croyaient enfin ratifier l'accord du lac Meech. Les fonctionnaires qui se réunissent, hier, à Ottawa n'ont pu en effet s'entendre sur un texte final qui leur aurait été soumis.

Selon le négociateur fédéral Norman Spector, la campagne menée par l'ex-premier ministre Trudeau semble avoir fait surgir des problèmes sur deux questions-clés et les négociations doivent se poursuivre aujourd'hui.

Premier point d'achoppement: le droit de retrait des provinces de tout nouveau programme à frais partagés dans un domaine de juridiction exclusivement provinciale. Ce retrait aurait été compensé par le fédéral à condition que la province mette sur pied son propre programme compa-

tible avec les objectifs nationaux.

Déjà l'interprétation de cette clause avait donné lieu à des divergences, le Manitoba voulant que le fédéral définisse les objectifs et le Québec voulant garder son autonomie à ce chapitre.

Le second point de litige était la question de la reconnaissance que Québec comme société distincte. Le Québec avait déjà fait connaître son intention de faire préciser cette section de l'accord.

M. Spector a rappelé que les fonctionnaires n'avaient pas le pouvoir de changer l'accord, mais seulement de le traduire en termes juridiques. On s'attend que des aspects délicats restent en suspens et ce sera aux premiers ministres de trancher mardi.

Or l'empressement de MM. Mulroney et Bourassa risque d'être tempéré par la nouvelle prudence manifestée par David Peterson, de l'Ontario, et l'hypothèse lancée par John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, de

retarder le débat à l'an prochain.

Le manque de précision de l'entente, plus évidente hier matin avant le début de la réunion alors que les fonctionnaires tentaient de répondre aux questions des journalistes, semble susciter un nombre croissant de problèmes.

Après les autochtones, c'était au tour hier de groupes sociaux pan-canadiens, regroupés sous la bannière du Groupe de réforme des politiques sociales, de demander des précisions et la tenue d'un vaste débat public. Ils sont particulièrement inquiets pour l'avenir des programmes sociaux conjoints pan-canadiens.

Ils voudraient avant toute ratification avoir plus de précisions sur les modalités de retrait des provinces d'un programme à frais partagés. Ils ne veulent pas que pour éviter le retrait, les objectifs nationaux se transforment en critères minimum, en plus bas dénominateur commun.

Quant au Conseil ethnoculturel du Canada, il désire obtenir l'assurance

que l'affirmation d'un Canada bilingue ne porte pas atteinte à la reconnaissance du caractère multiculturel du pays et que les autochtones soient reconnus comme peuple fondateur.

De plus, la campagne de M. Trudeau semble porter fruit. Un adjoint de la ministre des Approvisionnements et Services, M. Mark Yakabuski, a quitté son poste afin de pouvoir critiquer librement l'accord du Lac Meech.

Quant à l'ancien premier ministre, il s'est fait apostropher par l'actuel premier ministre. M. Mulroney a poursuivi sa contre-attaque en qualifiant la nouvelle croisade médiatique de son prédécesseur de « comédie de bas étage ».

M. Mulroney a soutenu que M. Trudeau avait déjà défendu certains concepts inscrits dans l'accord et que sa volte-face de mercredi démontre l'inconsistance de l'ex-premier ministre.

Un des membres du cabinet con-

Voir page A-12: Lac Meech

## Provigo à Wall Street



Pierre Lortie

CLAUDE TURCOTTE

Provigo sera la première compagnie à charte québécoise à s'inscrire à la Bourse de New York.

« Nous sommes fiers d'être ceux qui écrivent cette page d'histoire », a déclaré hier l'assemblée des actionnaires de Provigo, M. Pierre Lortie, président du conseil et chef de la direction. Suite aux discussions tenues avec la direction de la Bourse new-yorkaise et la Securities Exchange Commission, cette inscription devrait avoir lieu en septembre, un moment qui convient parfaitement à Provigo pour faire une entrée

Voir page B-4: Provigo

# Le Trudeau du bon vieux temps s'est payé la tête de Poulin

PIERRE CAYOUILLE

Quelques minutes après l'entrevue diffusée hier soir au Point, la journaliste de Radio-Canada Madeleine Poulin avait toujours du mal à s'en remettre. Le Trudeau du bon vieux temps, celui qui faisait tant rager les nationalistes, est revenu. Plus arrogant, plus méprisant que jamais. Elle fut sa victime.

« J'ai trouvé l'entrevue très difficile. Parce que quand on se fait attaqué personnellement, on n'agit plus en

journaliste. On se sent traité comme un individu maléfique, a confié au DEVOIR Madeleine Poulin, quelques instants après l'épreuve. Les attaques ad hominem, même si je suis une femme, c'est pénible. (...) C'est un bon communicateur, mais pas un

Voir page A-12: Trudeau

Voir autres informations

— Page A-2



# LISE BISSONNETTE LA PASSION DU PRÉSENT

Sa plume vive, son esprit mordant, son sens aigu de l'analyse et de la critique, et la perspicacité avec laquelle elle sait décoder et comprendre les signes du temps, font d'elle un témoin privilégié du Québec actuel et du monde dans lequel nous vivons.

BORÉAL



Photo Louise Lemieux

### Trudeau fait le point

« Vous vouliez dramatiser en parlant de balkanisation ?, a demandé la journaliste du Point Madeleine Poulin à l'ancien premier ministre Pierre Trudeau. « Oui, j'ai voulu dramatiser », a-t-il répondu du tac au tac. Tout au long de l'entrevue, l'ex-premier ministre s'est montré fidèle à lui-même, et a terminé en disant qu'il n'était pas pour lui question de revenir en politique.

## Trudeau menace l'unité du pays

— Garneau

PIERRE O'NEILL

Ce n'est pas l'entente du lac Meech qui menace l'unité du pays, mais plutôt l'ancien premier ministre Trudeau, estime Raymond Garneau, qui voit dans son intervention le germe de nouvelles tensions sociales et un encouragement au « séparatisme » québécois.

« Je ne veux pas revivre la crise d'octobre, ni les affrontements qui ont eu lieu au Québec dans le passé, entre anglophones et francophones », a déclaré hier le député libéral fédéral de Laval-des-Rapides, à l'issue du déjeuner-causerie de l'association des banquiers de Montréal.

Tout en reconnaissant qu'il n'a pas le charisme, ni le sens du théâtre de Pierre Trudeau et qu'il se bat contre un « géant », Raymond Garneau n'entend pas s'en laisser imposer et il est déterminé à lui donner la réplique jusqu'à la fin. L'intervention de l'ancien premier ministre lui apparaît indéfendable sur le fond et inacceptable quant à la forme.

Souscrivant pleinement aux principes qui sous-tendent l'entente du lac Meech, M. Garneau n'y voit pas de monstre, mais un compromis « raisonnable » qui convient aux Québécois francophones désireux de relever le défi canadien sans mettre en péril leur culture et tout en préservant leur appartenance au Canada.

Au référendum de 1980, Raymond Garneau a fait le même choix que la majorité des Québécois qui se sont laissés convaincre que c'était la meilleure façon de mettre fin aux affrontements Ottawa-Québec et d'obtenir une réforme constitutionnelle qui réponde à leurs aspirations. A cet égard, rappelant à Pierre Trudeau son discours du Centre Paul Sauvé où il a promis aux Québécois qu'un non à l'indépendance signifierait un

oui au fédéralisme renouvelé, Raymond Garneau l'invite à respecter la parole donnée.

Il y a un point sur lequel M. Garneau s'entend avec Pierre Trudeau, et c'est sur le jugement qu'il porte sur le premier ministre Brian Mulroney: « Oui, c'est un pleutre », parce qu'il est absent du débat, n'a pas le courage de faire face à Pierre Trudeau et de défendre l'entente du lac Meech, préférant se tenir à l'écart pendant que Robert Bourassa et les autres premiers ministres font le travail.

De l'avis de Raymond Garneau, la croisade menée par Pierre Trudeau est irresponsable non seulement parce qu'elle renie les engagements de la campagne référendaire, mais encore parce qu'elle trahit brutalement « l'espoir et l'idéal », des Québécois anglophones et francophones qui ont voté massivement en faveur des libéraux de Robert Bourassa, sur la base d'un projet d'adhésion du Québec à la constitution de 1982.

Le problème de fond, selon M. Garneau, c'est la vision du Canada de l'ancien premier ministre, qui n'a pas évolué avec les Canadiens et considère encore les provinces comme des municipalités. « Il y a un Canada biculturel et bilingue. Il y a un Canada dont une partie de la population parle l'anglais, et l'autre le français. Nier cette réalité, c'est réver en couleurs. Une fédération, ça implique le partage des pouvoirs et l'autonomie des provinces ».

Enfin, Raymond Garneau ne cache pas que l'arrivée de Pierre Trudeau dans le débat risque de susciter des tensions au sein même du caucus libéral. Mais il est convaincu que la très grande majorité des députés feront sourde oreille à l'appel de leur ancien chef et resteront fidèles à la position établie par John Turner en faveur de l'entente du lac Meech.

### Toujours le blitz anti-drogue

## Ottawa voudrait saisir les profits de la criminalité

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a déposé un projet de loi qui permettra aux tribunaux de saisir les profits de la criminalité.

« Le gouvernement fédéral entend affirmer clairement que le crime ne doit pas être profitable, et le projet de loi vise à s'en assurer », a déclaré le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn hier.

Le dépôt de ce projet de loi constitue le dernier volet de la stratégie nationale de lutte contre les drogues, annoncé au début de la semaine par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp.

« Nous sommes décidés à agir contre l'abus des drogues en éliminant les profits tirés de leur trafic », a expliqué M. Hnatyshyn.

Le projet de loi s'attaque au recyclage des profits du crime organisé et du trafic de la drogue. Il vise également la possession de biens acquis grâce à une infraction en matière de drogues.

Il permettra la saisie des biens mal acquis ainsi que de nouveaux pouvoirs d'enquête et des mécanismes de protection et de redressement pour les tiers.

Grâce à des transferts financiers complexes, les criminels peuvent faire croire que des biens acquis illégalement sont d'origine légitime.

Une fois ces profits ainsi « recy-

clés », les criminels peuvent les investir dans l'économie par voie d'acquisition ou d'infiltration d'entreprises légitimes.

« Les lois actuelles ne suffisent plus pour enlever leurs profits aux criminels modernes, qui utilisent des méthodes perfectionnées », a déclaré M. Hnatyshyn.

Actuellement, un criminel condamné peut profiter du produit de ses activités illégales à sa sortie de prison.

Le projet de loi permettra aux tribunaux de faire confisquer les biens mal acquis lorsqu'une personne est déclarée coupable, a déclaré le ministre de la Justice.

Ces biens iront à l'Etat s'il n'existe pas de victime identifiable qui peut en recevoir la restitution.

Si les profits ne peuvent être saisis, le coupable devra rembourser la pleine valeur.

L'Etat pourra saisir des profits de la criminalité même s'il est impossible d'obtenir une déclaration de culpabilité, parce que l'accusé est décédé ou disparu, a poursuivi le ministre Hnatyshyn.

Cette disposition a inquiété le critique libéral John Nunziata, qui s'est demandé comment il sera possible d'identifier ces biens « hors de tout doute raisonnable ».

La police pourra également bénéficier de nouveaux pouvoirs d'enquête régis par les tribunaux.

## Bourassa convoque un conseil des ministres spécial

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa a convoqué une réunion spéciale de son Conseil des ministres qui aura lieu lundi après-midi, à la toute veille de la conférence des premiers ministres appelée à officialiser l'accord du lac Meech.

Le premier ministre québécois veut à la veille de cette rencontre obtenir de ses collègues l'appui nécessaire dans ce sprint final de négocia-

tions constitutionnelles et se faire donner un mandat en quelque sorte, explique-t-on.

Le Conseil des ministres dans son ensemble a été peu impliqué jusqu'ici dans le processus de négociations, les mandats venant plutôt d'un comité ministériel auquel siègent notamment les ministres Gil Rémillard, Claude Ryan et Herbert Marx.

Ce comité se réunira lundi, avant la séance spéciale du Conseil des ministres qui lui doit pouvoir se prononcer officiellement à cette étape-ci.

Pour ces deux réunions, M. Bourassa aura en mains les textes juridiques traduisant les principes contenus à l'accord du lac Meech. Il les soumettra à ses ministres, non sans avoir toutefois obtenu au préalable l'avis d'experts constitutionnels. Ces textes ont fait l'objet hier d'une séance de travail entre hauts-fonctionnaires des 11 gouvernements à Ottawa.

Le premier ministre s'attend à ce que des points d'accrochage subsistent dans ces textes qui, croit-il, doivent être à ce point serrés qu'ils ne puissent ouvrir la porte à des contestations juridiques pouvant réduire la portée des gains enregistrés le 30 avril. Les deux principaux points litigieux ont trait à la définition de la notion de « Québec, société distincte » et à la limitation du pouvoir de dépenser. Pour parer à toute éventualité, M. Bourassa a cherché jeudi soir à s'assurer auprès du premier ministre Mulroney que l'ordre du jour de la conférence de mardi permettra au processus de négociation d'aller jusqu'au bout.

M. Bourassa prendra le week-end pour se préparer à la conférence de mardi. Hier, il s'est rendu dans la région de Rimouski pour analyser dans la tranquillité les textes que lui ont rapportés ses fonctionnaires de la rencontre d'hier à Ottawa. Il participera dimanche après-midi à un colloque régional de son parti à Rimouski où il fera un discours.

## Le CRTC rejette une demande de Bell Canada

HULL (PC) — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a rejeté une demande de Bell qui aurait rendu plus faciles les appels entre deux localités voisines en éliminant l'obligation pour les abonnés de signaler un indicatif d'appel interurbain.

L'agence fédérale désire que Bell lui fournisse plus d'informations, en particulier sur les coûts que les abonnés devront payer.

Le mois dernier, Bell avait demandé la permission de relâcher les règlements concernant les frais des appels interurbains entre centraux téléphoniques peu éloignés. Le changement pourrait toucher les abonnés de 137 municipalités, surtout au Québec et en Ontario où Bell offre ses services.

Bell, a noté le CRTC, est prêt à dépenser \$16 millions par année sur une période de 15 ans pour procéder à la

modification. En même temps, pour rencontrer ces coûts, la compagnie de téléphone a suggéré une méthode d'ajustement des taux qui seraient imposés aux abonnés touchés.

Avant de rendre une dernière décision, a déclaré un communiqué du conseil, nous aimerions savoir non seulement quels centraux bénéficieraient du changement, mais aussi combien d'abonnés risquent de voir leurs tarifs augmenter et de combien ces tarifs pourraient augmenter.

Déjà l'an dernier, le conseil avait écarté une demande semblable de révision des règlements par Bell en lui demandant de lui fournir plus de renseignements.

Plusieurs abonnés, a noté l'agence, ne sont peut-être pas conscients que leur facture mensuelle de téléphone pourrait leur coûter de 11 à 16 pour cent plus cher.

Fumer, c'est gaspiller  
Argent et santé



**TORONTO 39\$**  
**OTTAWA 12<sup>50</sup>\$**  
**KINGSTON 18\$**  
**QUÉBEC 17<sup>50</sup>\$**

Des amis à voir? Des endroits à visiter? Le choix des destinations de VIA Rail favorise les rapprochements... à bons prix!

Le tarif excursion VIA vous fera par exemple épargner jusqu'à 35% sur le tarif régulier en voiture-coach! De plus, les enfants de 2 à 11 ans voyagent à moitié prix, alors que les personnes de 60 ans ou plus profitent du tarif Ambassadeur de VIA. VIA offre même des rabais aux groupes de trois personnes ou plus. VIA Rail... un monde de confort et de relaxation.

Et si vous prenez le train à Dorval, le stationnement est gratuit.

Pour renseignements et réservations, appelez votre agence de voyages ou VIA au (514) 871-1331.

Les tarifs indiqués sont ceux de billets aller simple de Montréal, basés sur l'achat d'un aller-retour. Ces tarifs excursion varient selon la distance, la durée du séjour et la date du voyage.

La prochaine fois, optez pour VIA.

**VIA**



Faut **LE DEVOIR**  
pour le croire!

La Commission des droits de la personne

# Les mineures enceintes sont protégées par le secret professionnel

RENÉE ROWAN

Les élèves enceintes, même lorsqu'elles sont mineures, ont droit au secret professionnel quand elles vont consulter une infirmière ou tout autre professionnel de la santé. La décision de divulguer l'information leur appartient.

C'est ce qu'affirme, à la lumière de la Charte, la Commission des droits de la personne du Québec dans un avis qu'elle vient d'adresser au personnel infirmier oeuvrant en milieu scolaire.

Selon la Commission, les jeunes, comme les adultes, sont titulaires de tous les droits reconnus dans la Charte québécoise des droits et libertés. Les élèves enceintes, au même titre que tous les jeunes, doivent bénéficier à l'intérieur de leur relation professionnelle de tous les droits que la loi leur reconnaît y compris le droit au secret professionnel.

Au cours de l'hiver, des reportages avaient fait écho à des cas de mineures qui auraient obtenu un avortement thérapeutique à l'insu de leurs parents pendant les heures d'école grâce à un billet d'absence délivré par des infirmières.

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Me Michel Pallascio, avait alors déclaré que le conseil des commissaires estimait une telle situation inadmissible et qu'une mineure, même âgée de 14 ans, ne devrait pas être en mesure d'obtenir des soins médicaux, y compris la contraception ou l'avortement, le cas échéant, sans le consentement de ses parents et sans même que ceux-ci en soient informés.

Les infirmières avaient, de leur côté, revendiqué le droit au secret professionnel auquel elles sont tenues par leur code de déontologie. Se considérant obligées à la confidentialité dans les cas où leur patiente ne consent pas à la divulgation des confidences aux autorités de l'école et à leurs parents, elles avaient demandé à la Commission des droits de la personne de se prononcer.

Il n'existe, sur le plan juridique, aucun empêchement à ce qu'on re-

connaisse intégralement aux adolescentes leur droit au secret professionnel, à l'intérieur de leur relation avec les infirmières scolaires, soutient la Commission dans son avis. Bien plus, les infirmières scolaires ont raison de se sentir liées par l'obligation de confidentialité à l'égard de leurs jeunes patientes qui leur est faite par leur code de conduite professionnelle, et ce, même à l'égard des parents et des directions d'école si telle est la volonté de leur jeune patiente.

Ceci n'empêche pas cependant les professionnels, infirmières scolaires ou intervenants de l'établissement de santé, de conseiller l'adolescente de façon à ce que les ressources humaines de son milieu et au premier chef ses parents puissent lui venir en aide. Mais, affirme la Commission, la décision de divulguer cette information doit revenir à l'adolescente.

La controverse autour de la confidentialité, rappelle la Commission dans son avis, ne touche qu'une minorité d'élèves enceintes.

Environ trois ou quatre par année, indique Mme Paule Sainte-Marie, responsable des communications.

Tout en comprenant l'inquiétude des parents à l'idée que leur fille pourrait vivre le drame d'une grossesse non désirée et d'un avortement qui la suivra peut-être toute sa vie sans qu'ils puissent la supporter dans sa démarche, comprenant aussi la frustration de certains parents à la pensée que leur adolescente fasse confiance à d'autres adultes qu'eux, sans même qu'ils en soient informés, la Commission reconnaît par ailleurs que celle-ci peut avoir de multiples raisons de s'opposer à ce qu'on secrete soit dévoilé: violence familiale, communication difficile, peur de trop décevoir. D'autres jeunes dans de telles situations veulent assumer pleinement les décisions affectant leur vie et leur avenir.

La Commission croit qu'on doit reconnaître aux jeunes, personnes à part entière, leur capacité d'assumer des responsabilités pour peu qu'on leur procure une information honnête, qu'on respecte leurs valeurs et leurs choix personnels et qu'on leur fasse confiance.

À l'Institut Armand Frappier

# Le Centre d'irradiation du Canada est inauguré



Ce sigle vert sur fond blanc paraîtra sur les aliments qui auront été irradiés aux rayons gamma.

Le Centre d'irradiation du Canada a été officiellement inauguré hier à l'Institut Armand-Frappier de Laval.

Né d'une entreprise en co-participation d'Énergie atomique du Canada et de l'Institut Armand-Frappier, le centre aura pour mission de développer la technologie canadienne du traitement des aliments par rayonnement et ses applications à l'échelle mondiale.

Le complexe de laboratoires aura pour vocation de faire de la recherche appliquée, de former du personnel

préposé à l'irradiation et de mettre au point des normes et procédés de traitement.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources du Canada, M. Marcel Masse, et la ministre des Affaires culturelles, député de Chomedey, Mme Lise Bacon, étaient présents à l'ouverture du centre. Des représentants officiels d'URSS, de Grande-Bretagne et d'une vingtaine de pays assistaient à l'événement.

L'irradiation des aliments à l'aide du cobalt 60 détruit les parasites, les micro-organismes nuisibles et ralentit le pourrissement et la germination.

Les dirigeants du Centre ont rappelé hier que le procédé était « parfaitement sûr » et qu'il fut agréé en 1983 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de même que par l'Organisation des Nations unies (FAO). Il a reçu en 1986 l'approbation réglementaire de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France.

Moins convaincus des vertus de l'irradiation, quelques dizaines de manifestants ont profité de l'événement pour dénoncer ce procédé dont on ignore, disent-ils, les véritables conséquences sur la santé des êtres humains.

# Grève illégale de fonctionnaires

(LE DEVOIR) — Une trentaine d'employés d'Emploi et Immigration Canada sont en grève illégale depuis jeudi matin.

Les employés, des responsables de la paie dont la majorité sont des femmes, prétendent être incapables de faire leur travail correctement. Elles se plaignent d'une surcharge de travail, de l'exiguïté et de l'insalubrité de leurs locaux, et d'une informatisation faite à la hâte, ne répondant pas aux besoins du service.

D'après M. Jean-Pierre Blier, représentant syndical, les employés font beaucoup trop de temps supplémentaire et sont constamment harcelés et surveillés.

Ces problèmes sont survenus à la suite d'une centralisation faite il y a sept mois. On a alors regroupé à Montréal le personnel d'environ 80 centres alors disséminés à travers le Québec, en réduisant environ de moitié les effectifs.

NOUVELLE ADMINISTRATION À CONSERVER

# ENCAN D'ANTIQUITÉS À COMMISSION

TOUS LES IERS ET 2IÈMES DIMANCHES DE CHAQUE MOIS À 13H00 AU 390 RUE PRINCIPALE À ST-THOMAS-D'AQUIN, SORTIE 130-N DE L'AUTOROUTE 20 (Près de St-Hyacinthe)

Note de l'encanteur: Plusieurs pièces de collection seront mise à l'enchère, ne manquez pas ce bel encan.

Sera vendu, entre autres, le 7 juin 1987: Mob. de cuisine exceptionnel 10 mcx (genre Tudor); récamier «Victorien»; bureau-lit style «Louis-Philippe» avec sculptures de personnages; tables dessus en marbre; beau set à punch «Carnaval» avec 8 tasses; vaisselle; mob. de cuisine comprenant: table, 4 chaises et bahut à pattes de lion; horloge grand-père exceptionnelle; cabinet 3 vitres bombées à pattes de lion et autres; horloge à tablette «Waterberry 1905» et autres; plafonnier tiffany; téléphone double de collection; armoire garde-robe; 2 demi-lits style «Empire» avec têtes de diable; porte d'entrée tiffany extraordinaire; coffre à bateau en pin de près de 200 ans; lit de cuivre; bureaux en pin; causeuse et chaises à grappes de raison; mettre à tisser antique couleur bleu d'origine et autres métiers 45" récent; courtes-pointes; beau carrosse en jonc; secrétaire en pin et autres à panneaux soulèvés; beau lit de fer & brass avec bureaux; patère; chaise d'entrée; train «Lionel» et autres; poupées jouets etc; ceci n'est qu'une liste partielle.

Pour informations ou si vous désirez faire vendre de la marchandise par encan, adressez-vous avec confiance à:

SYLVAIN GÉLINEAU, ENCANTEUR

Disponible pour tous genres d'encan

390 Principale, St-Thomas-d'Aquin, JOH 2A0 Bur.: (514) 796-2886

Rés.: (514) 375-5510

N.B. N'oubliez pas l'encan suivant du 14 juin 1987

Mise en garde de l'Association pulmonaire du Canada

# Attention, air vicié dans les bureaux !

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'air à l'intérieur des édifices commerciaux, à bureaux et des institutions en général est si vicié - parfois davantage qu'en milieu industriel - que les gouvernements doivent dès maintenant envisager de légiférer pour imposer aux propriétaires des mesures de sécurité minimales.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'Association pulmonaire du Canada (APC), M. Paul M. Nerland, à l'ouverture du congrès de cet organisme à Montréal. Pour la première fois, l'APC tenait conjointement son congrès avec celui de l'Association pour la prévention de la contamination atmosphérique, un congrès où plusieurs observateurs ont noté un souci moindre que par le passé pour le bilinguisme.

Pour le président de l'Association pulmonaire canadienne, « on ne peut attendre que les propriétaires améliorent d'eux-mêmes la qualité de l'air dans leurs édifices: compte tenu des erreurs commises par les architectes et les ingénieurs dans le passé, les coûts de l'amélioration de l'air dans les édifices à bureaux ou commerciaux seront très élevés. Les propriétaires vont inévitablement résister à ces rénovations mais elles sont essentielles pour la santé des personnes qui travaillent dans ces édifices ».

L'APC s'intéresse de plus en plus à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations. Dans le passé, cet organisme avait adopté une approche beaucoup plus mé-

dicale qu'environnementale. Mais le développement de la recherche en santé environnementale et en épidémiologie lui trace un nouveau sentier sur lequel elle semble décidée à s'engager résolument.

Le congrès d'hier a permis aux chercheurs, majoritairement anglophones (neuf sur dix), de faire le point sur le « syndrome des immeubles », la respiration passive du tabac, les moisissures et les champignons dans les habitations, les émanations de radon dans les sous-sols et les émanations croissantes de formaldéhyde dans les maisons.

Les problèmes de pollution dans les résidences fait la manchette des journaux depuis cinq ans chez nos voisins du Sud. L'utilisation croissante d'éléments chimiques toxiques dans les produits de nettoyage, de toilette, le stockage d'insecticides, l'utilisation de peintures, de solvants et de produits en aérosol a sensiblement aggravé les émanations lentes mais constantes de vapeurs dangereuses dans les habitations.

Ces dernières, mieux isolées, ont un taux de renouvellement d'air plus bas et, par voie de conséquence, des concentrations de toxiques plus élevées.

La vogue du bricolage empire la situation: peintures au plomb, avec pigments à base de cadmium, dissolvants à vernis et térébenthine qui peuvent provoquer des irritations de la peau et des voies respiratoires. La combustion des fours à céramique, la soudure, etc., ainsi que l'utilisation d'équipements au gaz naturel mal ajustés pour la cuisson ou le chauffage

ajoutent des quantités de polluants qui peuvent devenir importantes.

La formaldéhyde, rendue célèbre par le programme gouvernemental d'isolation à la MIUF, est aussi présente dans plusieurs matériaux textiles comme des tapis, des tentures et, en grande quantité, dans les panneaux d'agglomérés et de contre-plaqué.

Ces « agressions » chimiques s'ajoutent évidemment aux effets de la cigarette, qui tue non seulement les fumeurs mais les victimes involontaires de leur « boucane ». Un conférencier s'est d'ailleurs réjoui publiquement hier d'apprendre par la radio qu'une femme d'Ottawa venait d'obtenir une injonction contre son mari-fumeur pour le forcer à fumer en dehors du domicile conjugal. La dame en question relevait d'une opération pour un cancer du poumon...

Aux États-Unis, on découvre depuis quelques années les méfaits du radon, un gaz radio-actif qui s'infiltré par les sous-sols dans l'air intérieur. Ses effets sont semblables à ceux de la cigarette à qui il pourrait, dans certains cas, damer le pion. En Californie, on a relevé dans des maisons des concentrations de radio-activité supérieures à celles tolérées dans des mines d'extraction d'uranium. Au Canada, les recherches dans ce domaine sont embryonnaires et on ne connaît pas encore avec précision les villes dont le sous-sol libère le gaz radio-actif.

La plupart de ces agressions chimiques ou radio-actives peuvent provoquer des maladies ou réactions, qui vont d'une simple irritation des yeux jusqu'au cancer.

Le mélange de ces produits en générale souvent de nouveaux que la science n'a pas identifiés et dont on ne connaît pas les effets.

Les champignons et les moisissures s'ajoutent à ce portrait. Ils libèrent dans les maisons des toxines qui peuvent provoquer de sévères réactions d'allergie et, dans certains cas, la mort. On réalise de plus en plus que ces moisissures s'installent dans les isolants gorgés d'humidité.

Un professeur de l'Université de Montréal, Mme Marisa Zavalloni, du département de psychologie, a fait état des résultats préliminaires d'une étude d'un chercheur de McGill, M. Jean-Pierre Pharaud, qui a analysé le contenu de l'air intérieur du pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal (ex-collège Jésus-Marie).

Plus d'une centaine de professeurs ont dans le passé déclaré souffrir de différentes maladies et malaises à cet endroit. L'édifice abrite notamment les laboratoires de biologie.

Son système de ventilation vétuste, craint-on, disperserait sur tous les étages plusieurs des 1,000 produits chimiques utilisés dans les labos.

Mme Zavalloni a affirmé que l'étude du professeur Pharaud, de McGill, avait permis d'identifier un « cocktail » de produits chimiques toxiques.

Cette annonce a provoqué une réaction immédiate du responsable de la santé à l'Université de Montréal qui a dit, en fulminant, préférer attendre la publication de cette étude avant de la commenter.

# Sans autorisation, la CSN manifestera quand même, dans le calme, à Pointe-au-Pic

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — La CSN entend manifester dans le plus grand calme aujourd'hui à Pointe-au-Pic.

« Ce sera une manifestation calme et sereine, un message de solidarité pour les travailleurs du Manoir Richelieu qui ont été victimes d'un vol organisé », a dit hier le président de la centrale syndicale, M. Gérald Larose.

M. Larose réagissait au fait que la municipalité de Pointe-au-Pic a refusé cette semaine d'émettre un permis de manifestation à la CSN en se basant sur un règlement municipal adopté en mars dernier.

En accusant le maire de Pointe-au-Pic Jean Lajoie d'être de connivence avec le propriétaire du Manoir Richelieu Raymond Malenfant, M. Larose a assuré que la CSN allait veiller elle-même au bon ordre de la manifestation, de concert avec la Sûreté du Québec.

« Je peux donner la garantie que tout est sous contrôle », a-t-il dit. Quelque 5,000 manifestants en provenance de tous les coins du Québec et même des États-Unis sont attendus vers 13 h à Pointe-au-Pic.

Ils viennent appuyer les 307 syndiqués CSN, ex-travailleurs du Manoir Richelieu, dont l'accréditation

syndicale n'a pas été reconnue par M. Malenfant lorsque ce dernier s'est porté acquéreur du Manoir Richelieu en décembre 1985.

Le Manoir, joyau touristique de Charlevoix, est un hôtel de luxe de 334 chambres situé dans un décor enchanteur à 150 km à l'est de Québec.

L'événement sera une grande « fête de solidarité », a affirmé M. Larose, qui a assuré que l'ordre sera respecté et que les ex-travailleurs du Manoir, à qui une injonction interdit d'approcher de l'établissement, respectent l'ordre des tribunaux.

Mais il n'est pas question pour la centrale syndicale d'obtempérer au règlement municipal qui interdit la tenue de manifestations sans permis. « Le citoyen Lajoie a d'autres objectifs que le maintien de l'ordre », a dit M. Larose à l'intention du maire Lajoie.

Sur le fond du conflit, le leader syndical a rappelé sa profonde conviction au sujet de la victoire des syndiqués dans le dossier du Manoir.

Ce conflit, qui a déjà causé la mort d'une personne, n'a que deux portes de sortie, croit M. Larose: une faille pour M. Malenfant ou un retour au « gros bon sens ».

M. Larose croit que le « capitaliste Malenfant est au bout de ses possibi-

lités » et qu'avec « \$ 75 millions de dettes, les caisses populaires sont davantage propriétaires des installations que Malenfant ».

Le président de la CSN a signalé que pour attirer des clients, M. Malenfant est « obligé de consentir des

forfaits à \$150 pour trois jours, en bas du prix coûtant ».

La dernière manifestation syndicale dans ce conflit, le 26 octobre 1986, avait causé la mort d'un manifestant, M. Gaston Harvey, à la suite d'une rixe avec la police.

# Deux policiers de Longueuil sont blâmés

(LE DEVOIR) — La Commission de police du Québec vient de blâmer l'agent Jacques Sévigny et le détective Michel Viau de la police de Longueuil pour leur conduite et leur négligence à l'égard de M. Réjean Pénin. Ce dernier a été condamné à 44 mois de prison l'automne dernier pour des vols à main armée qu'il a toujours prétendu n'avoir pas commis. La Cour d'appel l'a provisoirement libéré le 25 avril dernier.

La Commission de police recommande au directeur de la police de Longueuil de suspendre les deux policiers pour une période de 30 jours sans traitement.

En août 1985, le détective Viau convoquait un témoin d'un vol à consulter des photos en vue d'y identifier un suspect. Le témoin a prétendu effectivement reconnaître M. Pénin sur l'une des photos. Deux autres témoins convoqués le même jour se dirent par ailleurs incapables de se prononcer.

Contacté deux mois plus tard, M. Pénin se met à la disposition de Viau pour répondre à ses questions. M. Pénin se présente effectivement à l'heure fixée mais, surprise, le détective Viau a été désaisi du dossier.

C'est l'agent Jacques Sévigny qui reprend le dossier. Il convoque M. Pénin le 27 novembre. Informé alors qu'on veut l'interroger en rapport avec quatre vols, M. Pénin nie énergiquement sa participation aux vols.

L'agent Sévigny organise alors « une parade de suspects » et convoque les trois mêmes témoins appelés en août à examiner des photos.

# EXPOSITION - VENTE ESTAMPES ORIGINALES

des plus grands artistes de renommée internationale

Pendant 3 jours seulement voyez des centaines de lithographies, eaux-fortes, sérigraphies, manières noires, des artistes suivants: Avati, Botero, Carcan, Dali, S. Francis, Folon, Dorny, Piza, Hasegawa, Tapiés, Coignard, Dussau, Sawada, Friedlander, Zao Wou-Ki, Vasarely, etc.

Samedi: 30 mai 10:00 à 17:00h  
Dimanche: 31 mai 12:00 à 16:00h

atelier

5190 boul. St-Laurent  
Info.: Simon Blais  
276-2872



Photo Louise Lemieux

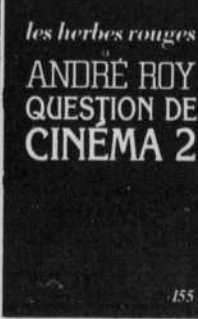
# Un marathon pour les enfants aveugles

Le sourire aux lèvres, une équipe de marathoniens a terminé hier à Montréal la dernière étape d'un relié de 1,230 km à travers le Québec, pour recueillir des fonds pour donner des yeux aux enfants aveugles.

# les herbes rouges

ROY

MAGINI



■ André Roy, Question de cinéma 2 — 5,00\$  
■ Roger Magini, Entre cornelles et Indiens — 5,00\$  
■ abonnement 10 nos, 20,00 ■ ci-joint ■ chèque ■ mandat poste

# les herbes rouges

C.P. 81, bureau E, Montréal, Québec H2T 3A5

Nom.....  
Adresse.....  
Code postal.....

*La Promenade de la montagne*

**À OUTREMONT, en face du Mont-Royal**

seulement 29 résidences, «penthouses et grands penthouses» à compter de 246,000 à 703,000 \$

«L'adresse à Montréal»  
1,001 ouest, boul. Mont-Royal  
**272-1991**  
Heures de visite:  
lundi au vendredi de 10h00 à 18h00  
samedi et dimanche de midi à 18h00



# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## Washington s'apprête à accroître sa présence dans le Golfe

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Le président Reagan a déclaré hier qu'il ne permettrait pas à l'Iran ou à l'Union soviétique de contrôler les voies maritimes du Golfe, et d'en interdire l'usage à l'Occident.

Dans une brève déclaration télévisée faite de la salle de presse de la Maison-Blanche, alors que les États-Unis se préparent à accroître leur présence navale dans le Golfe, M. Reagan a dit :

« Qu'on ne s'y méprenne pas — l'usage des voies maritimes vitales du Golfe persique ne sera pas dictée par les Iraniens. Nous ne permettrons pas que ces voies maritimes se retrouvent sous le contrôle de l'Union soviétique ».

« Le Golfe persique restera ouvert à la navigation des pays du monde. Je ne permettrai pas que le Moyen-Orient devienne un goulot d'étranglement pour la liberté ».

« Jusqu'au rétablissement de la paix et jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de risque pour la navigation dans la région, particulièrement la navigation sous protection américaine, il nous faut maintenir une présence adéquate de dissuasion, et si nécessaire nous défendrons contre toute attaque accidentelle ou contre toute attaque intentionnelle », a poursuivi M. Reagan.

« En ma qualité de commandant en chef il est de ma responsabilité d'assurer que nous placions dans la région des forces adéquates pour répondre à cet objectif ».

Dans le courant de la journée, le président avait approuvé un plan de protection des navires et des bâtiments de guerre arborant le pavillon américain dans le Golfe, après avoir reçu un compte rendu détaillé sur la situation de ses principaux conseillers, dont le secrétaire d'État

George Shultz et le secrétaire à la défense Caspar Weinberger.

M. Reagan n'a pas donné de précision à ce sujet et a refusé de répondre aux questions des correspondants de presse à la Maison-Blanche.

M. Reagan a rappelé la crise économique qu'avait connue le monde après l'imposition de l'embargo pétrolier arabe en 1973, et il a déclaré être résolu à empêcher la répétition d'un tel épisode.

Il a rappelé les « infinies queues devant les pompes à essence, la pénurie, le rationnement, l'escalade des prix de l'énergie, l'inflation à deux chiffres et l'énorme secousse qui a éprouvé notre économie jusqu'à ses fondements », pour ajouter :

« ceci pourrait de nouveau survenir si l'Iran et l'Union soviétique étaient en mesure d'imposer leur volonté sur les États arabes amis du Golfe persique, et si on laissait l'Iran bloquer le libre passage de la navigation neutre ».

« Ceci ne surviendra plus, tant que votre présent président exerce son mandat ».

« Je suis résolu à empêcher que notre économie nationale soit une nouvelle fois prisonnière ».

M. Reagan a cependant dit que son objectif était « de rechercher la paix plutôt que la provocation ».

« Mais la faiblesse, l'absence de détermination et de force, ne fera qu'encourager ceux qui cherchent à utiliser le pétrole comme une arme », a-t-il ajouté, avant de déclarer : « la paix est en jeu et notre intérêt national est en jeu ».

Après une réunion dans la matinée entre M. Reagan et le groupe des plans de la Sécurité nationale, le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater avait déclaré que

les États-Unis étaient en mesure dès à présent d'escorter les navires dans le Golfe, et qu'ils le feraient dès que le président en donnerait l'ordre.

Il a ajouté que M. Reagan avait ordonné de nouvelles consultations avec les alliés des États-Unis à ce sujet, et qu'il entendait soulever la question au Sommet industriel à sept de Venise, qui débute le 8 juin.

M. Fitzwater a aussi dit que les États-Unis intensifieraient leurs efforts diplomatiques dans le cadre de l'opération Staunch, une campagne américaine visant à isoler l'Iran des

fournisseurs d'armes du monde.

M. Frank Carlucci, conseiller à la sécurité nationale, s'est entretenu avec les journalistes après la déclaration de M. Reagan, affirmant que le « déploiement très indésirable » par l'Iran de missiles « silkworm » de fabrication chinoise, capables d'atteindre des navires en tout endroit du détroit d'Ormuz, était une des raisons principales de la décision d'accroître la présence américaine dans le Golfe.

Guidés au radar, les missiles ont une portée de 80 km. Une fois entiè-

rement déployés, ils « changeront la dimension et la nature de la menace », a dit M. Carlucci.

Interrogé au sujet de ce que M. Reagan avait voulu dire en parlant d'une menace soviétique, le conseiller à la sécurité nationale a déclaré :

« Il n'est pas du tout désirable d'avoir une présence soviétique dans le Golfe. Ce n'est pas la question principale, mais nous avons vu dans le passé de multiples exemples d'efforts de l'URSS de s'engager plus profondément, de toutes sortes de manières, au Moyen-Orient, et nous

ne pensons pas qu'elle soit une force constructive au Moyen-Orient ».

M. Carlucci a démenti que les États-Unis prennent partie désormais dans le conflit entre l'Iran et l'Irak.

« Nous n'avons pas abandonné notre neutralité, a-t-il dit, tout ce que nous faisons, c'est d'escorter en haute mer des navires qui amènent du pétrole hors du Golfe persique. En aucune manière on ne saurait considérer qu'il s'agit d'une provocation, ou d'un acte qui nous place d'un côté ou de l'autre dans cette guerre ».

## Une loi argentine absout les militaires

BUENOS AIRES (AFP) — À l'aube du 29 mai, jour national de l'armée argentine, les sénateurs ont accouché dans la douleur d'une loi exemptant de poursuite la quasi-totalité des 80 officiers en activité accusés de violation des droits de l'homme sous la dictature ainsi que la plus grande partie des quelque 350 militaires et policiers en retraite poursuivis pour le même motif.

Un peu plus d'un mois après s'être rebellés, les forces armées ont donc obtenu ce qu'elles exigeaient : la cessation des procès contre ceux qui, à leurs yeux, n'ont fait que leur devoir en venant à bout de la « subversion » de 1976 à 1983. Une « guerre sale » qui a fait plus de 10,000 victimes, mortes ou disparues.

Hier, le commandant en chef de l'armée de terre, le général José Caridi a encore justifié l'attitude passée de l'armée, affirmant que « l'anéantissement » de la guérilla, un « ennemi insidieux et cruel » selon lui, était « la seule option » qui s'offrait à elle.

Lors d'une cérémonie, en présence du ministre de la Défense, M. Horacio Jaunarena, il a souhaité « un effort conjoint de l'armée et de la société pour une réconciliation tant espérée ».

Le vote du sénat, dont il ne fait pas de doute qu'il sera approuvé dans les tout prochains jours par les députés, devrait satisfaire l'armée mais aussi le gouvernement du président Raul Alfonsín.

Celui-ci, dès son élection en 1983,

avait affirmé ne vouloir faire condamner que les chefs de la répression. Mais il avait depuis eu toutes les peines du monde à trouver la voie juridique pour mettre en oeuvre cette intention. Débordé tour à tour par ses partisans, par ses opposants et par les juges, il s'était retrouvé au début de l'année avec une quinzaine de militaires et policiers condamnés et quelque 450 autres en cours de jugement. Une situation inacceptable pour des forces armées qui, si elles affirment avoir renoncé définitivement à retrouver le rôle politique qu'elles jouaient depuis un demi-siècle, ne pouvaient pour autant accepter d'être mises au ban d'une société qu'elles restent persuadées d'avoir sauvée de la « subversion marxiste ».

Les militaires se sont révoltés et le gouvernement a pu, à la hâte et sous la menace, faire voter une loi dont il savait depuis quatre ans qu'elle était inévitable.

Cette loi considère que seuls les commandants en chef, les chefs de région et de sous-région militaires et ceux des organismes de sécurité peuvent désormais être appelés à comparaître.

Tous leurs subordonnés sont supposés n'avoir fait qu'obéir aux ordres reçus et bénéficieront donc de l'impunité à moins d'être accusés de viol, vol, ou enlèvement de mineur.

Les Mères de la Place de Mai ont qualifié de « honteux » le projet de loi.

## Britannique enlevé et libéré Londres demande à Téhéran de s'expliquer

LONDRES (AFP) — Le diplomate britannique qui a été enlevé jeudi à Téhéran, M. Edward Chaplin, a été libéré sain et sauf hier dans la capitale iranienne, a indiqué le gouvernement britannique qui a violemment protesté pour cette affaire qui a toutes les allures d'une opération de représailles.

Le rapt de M. Chaplin, 36 ans, accompagné de violences, a en effet coïncidé avec la comparution en justice jeudi à Manchester, pour divers délits de droit commun, d'un agent consulaire iranien auquel la Grande-Bretagne avait refusé d'accorder l'immunité diplomatique.

Un porte-parole du Foreign Office a indiqué que l'incident ne saurait être considéré comme clos, après la libération hier après-midi dans la capitale iranienne de M. Edward Chaplin arrêté, selon lui, pour des raisons « vagues et inacceptables » par une milice islamique, les Komitéh.

Le ministre adjoint au Foreign Office, M. Timothy Renton, a reçu en fin d'après-midi le chargé d'affaires iranien à Londres, M. Akhundzadeh Basti, convoqué pour la deuxième fois en l'espace de 24 heures. Au cours de l'entrevue, M. Renton a « exigé des explications », a-t-on indiqué de source officielle.

Peu auparavant, le Foreign Office avait souligné qu'il ne saurait admettre le moindre parallèle entre le rapt de M. Chaplin et les poursuites contre M. Ahmed Ghassi, 29 ans. De son côté, un porte-parole du consulat iranien faisait état d'une « coïncidence ». Ces déclarations n'empêchaient pas les milieux diplomatiques tant à Téhéran qu'à Londres de se déclarer hirt soir troublés par cette concomitance évoquant, selon certains d'entre eux la loi du Talion.

## LE MONDE EN BREF

### Duarte rejette un plan des rebelles

SAN SALVADOR (Reuter) — Le président Jose Napoleon Duarte a rejeté un plan du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) visant à réduire le nombre de victimes civiles dans la guerre civile qui sévit depuis huit ans au Salvador. M. Duarte a répondu que si les rebelles voulaient vraiment la paix, ils déposeraient les armes et prendraient part au processus démocratique. Le FMLN, qui a remporté récemment plusieurs succès contre d'importantes bases de l'armée, a dit qu'il souhaitait rencontrer des militaires et des membres du gouvernement pour discuter d'un plan de paix en 18 points. Il portait notamment sur l'arrêt des raids aériens et des attaques par hélicoptère qui font fuir la population des villages. Les guérilleros s'engageaient de leur côté à cesser de poser des mines qui ont tué ou mutilé des centaines de civils. Le FMLN avait indiqué que ces propositions pourraient déboucher sur de nouvelles discussions visant à mettre fin à la guerre. Deux séries de discussions entre le gouvernement et la guérilla n'ont donné aucun résultat, fin 1984, et une troisième tentative, en septembre dernier, a échoué.

### Policiers arrêtés à Séoul

SÉOUL (Reuter) — Le bureau du procureur-général de Corée du Sud a annoncé hier l'arrestation de Park Cho-Won, chef de la brigade de police anti-communiste, et de deux de ses collaborateurs, accusés d'avoir voulu faire croire que le nombre de policiers mêlés à la mort de l'étudiant Park Chong-Chol, décédé en janvier pendant un interrogatoire par la police, était inférieur à ce qu'il n'était en réalité. Le scandale avait déjà contraint mardi le président Chun Doo Hwan à limoger le premier ministre, trois autres ministres, le chef de la police nationale et le puissant responsable des services de renseignements. La police anti-communiste cherchait à faire dire à l'étudiant qu'il se trouvait un de ses amis recherché pour agitation anti-gouvernementale. Le parquet a indiqué hier que le jeune homme était mort d'asphyxie, les cinq hommes qui l'interrogeaient lui ayant plongé la tête dans une baignoire pleine d'eau. Lorsque le décès fut connu, a encore indiqué le parquet, M. Park Cho-Won a ordonné à deux policiers d'en revendiquer la responsabilité pour protéger leurs collègues parce que son unité jouait un rôle vital dans la lutte contre la subversion. La déclaration du parquet confirme des informations parues précédemment dans la presse selon lesquelles M. Park aurait remis des sommes en liquide aux familles des deux boucs émissaires. Elle rejette en revanche les accusations de l'opposition selon lesquelles l'étudiant aurait été torturé à l'électricité.

### Pinochet expulse trois exilées

SANTIAGO (Reuter) — Le gouvernement militaire a expulsé trois femmes qui avaient regagné leur pays après que la Cour d'appel de Santiago eut permis mardi à 104 Chiliennes en exil de rentrer chez elles, a-t-on appris de source policière. La Cour suprême a accédé à une requête du gouvernement, qui demandait la suspension provisoire d'une décision de cette Cour d'appel de Santiago, annulant ainsi les mesures d'exil. La Cour d'appel avait fondé son jugement sur la constitution, qui garantit à tous les Chiliens le droit de vivre dans le pays. Mais cette même constitution accorde des pouvoirs étendus au président Pinochet, dont celui d'exiler.

### Pour soigner les torturés

MINNEAPOLIS (AFP) — Le premier centre de traitement des victimes de tortures des États-Unis a été inauguré hier à Minneapolis par le gouverneur de l'État du Minnesota, M. Rudy Perpich. Le gouverneur a exprimé l'espoir que cette inauguration « créerait une émulation dans les autres pays ». Il a décrit ce centre comme « un endroit où les gens du monde entier (victimes de tortures) pourront être traités dans l'environnement le plus favorable afin de pouvoir s'intégrer à nouveau dans leurs communautés ». Le centre a été ouvert grâce à des dons de l'Université du Minnesota. Outre son rôle thérapeutique, des recherches y seront également entreprises sur les effets de la torture.



### Spectaculaire atterrissage

Le jeune pilote ouest-allemand qui a trompé la vigilance de la défense anti-aérienne soviétique pour atterrir sur la Place Rouge de Moscou se verra retirer sa licence de pilotage. Le vice-président de l'Aéro-club de Hambourg, M. Helmut Gass, a déclaré à la presse que l'espoir de Mathias Rust, 19 ans, de devenir pilote professionnel était à ses yeux devenu impossible. « Il doit remettre sa licence de pilote, et ne sera pas autorisé à voler de nouveau », a-t-il dit, ajoutant que M. Rust devra couvrir les frais du rapatriement du petit avion. Le jeune pilote a réussi une spectaculaire échappée de 900 kilomètres sur Moscou, à partir d'Hel-sinki, à bord d'un Cessna appartenant au club. Il a trompé la vigilance des autorités soviétiques. L'agence Tass a déclaré que l'avion piloté par le jeune homme avait violé l'espace aérien soviétique, indiquant que M. Rust a pénétré dans l'espace aérien soviétique en Estonie, près de la ville de Kokhta-Yarve, à environ 200 km à l'Ouest de Leningrad. Un observateur occidental a remarqué que l'atterrissage de M. Rust avait des « implications désastreuses » pour les défenses aériennes soviétiques.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

«Pour l'avenir du monde»

FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

«Je m'implique avec la Fondation parce que j'ai la ferme conviction que nous devons protéger et améliorer notre environnement.

J'invite tous mes clients à devenir ami(e) de la Fondation en versant 10\$. Avec tout achat de 200\$ et plus, je doublerai votre mise.

Le personnel se fera un plaisir de vous remettre un formulaire d'inscription.»

mariette clermont

L'OR DES CAVALIERS THRACES

montreal

Du 30 mai au 4 octobre 1987  
Palais de la Civilisation,  
île Notre-Dame.  
Métro île-Ste-Hélène ou  
Métro McGill - Autobus 167.  
Ouvert tous les jours  
de 10h00 à 18h00.  
Billets en vente aux comptoirs  
Ticketron, à la Place des  
Arts et au Palais de la  
Civilisation.  
Adultes: 5,50 \$  
Enfants, étudiants et  
personnes du 3<sup>e</sup> âge: 3,00 \$  
Organisée en collaboration  
avec la République populaire  
de Bulgarie.

University McGill & C.E.P.G.M.

ÉCOLE D'ÉTÉ POUR LES ÉLÈVES DOUÉS FRANCOPHONES

ÉCOLE NON-ACADÉMIQUE

Programme d'enrichissement pour développer la créativité et la pensée logique.

DATE: 6 juillet au 31 juillet 87

HEURE: 9h00 à 12h30

CLIENTÈLE: 1ère à 6ème année (20 par classe)

LIEU: WESTMOUNT

COÛT: 325\$

TÉLÉPHONE: (514) 398-4252

# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Washington dénonce Pretoria avec une vigueur inégalée

## Raid sud-africain au Mozambique

(AFP, Reuter) — Des commandos sud-africains ont attaqué hier à l'aube quatre maisons de Maputo, tuant trois civils mozambicains, a rapporté l'agence officielle AIM.

Des commandos de quatre hommes ont attaqué en même temps quatre habitations du quartier résidentiel de Polana, selon AIM.

Dans les deux autres cibles des commandos, les bureaux de l'organisation clandestine anti-apartheid Congrès National Africain (ANC), et une maison appartenant à un ressortissant tanzanien, il n'y a pas eu de victimes. — Selon des témoins cités par l'agence, les attaquants circulaient dans des voitures de tourisme qu'ils ont détruites sur le front de mer avant de prendre la fuite en bateau.

Lors de la campagne électorale sud-africaine en avril dernier le gouvernement avait menacé de représailles ses voisins, les accusant de laisser les guérilleros de l'ANC utiliser leurs territoires pour mener des attaques en Afrique du Sud.

Depuis, Pretoria a revendiqué une attaque à Livingstone, dans le sud de la Zambie, le 25 avril. Deux explosions en mai à Harare ont aussi été attribuées par le Zimbabwe aux Sud-Africains, qui ont cependant démenti.

Le Mozambique a ces dernières années été épargné par les raids sud-africains, même si le gouvernement de Maputo accuse régulièrement l'Afrique du Sud de ne pas respecter l'accord de Nkomati et de soutenir activement la guérilla de la Résistance nationale du Mozambique.

Par ailleurs, le gouvernement américain a condamné avec la plus grande fermeté le raid de commandos dans la capitale mozambicaine en mettant clairement en cause l'Afrique du Sud dans cette attaque.

« Les détails dont nous disposons pour le moment indiquent clairement une participation sud-africaine », a déclaré M. Charles Redman, porte-parole du département d'État, en soulignant toutefois que

les informations étaient encore fragmentaires.

« Nous condamnons dans les termes les plus forts cette attaque (...) qui a apparemment été menée par les forces de défense sud-africaines. Les informations disponibles désignent clairement l'Afrique du Sud comme instigateur de cette attaque préméditée et particulièrement brutale », a-t-il ajouté, en faisant valoir qu'elle ne pouvait être justifiée par « aucune conception de l'auto-défense ».

Le porte-parole a fait état de témoignages selon lesquels des commandos blancs parlant anglais et portugais et disposant d'armements sophistiqués ont attaqué quatre maisons dans la capitale mozambicaine. Il a ajouté que, selon les mêmes témoignages, les assaillants avaient utilisé des véhicules immatriculés en Afrique du Sud qui ont ensuite été abandonnés sur une plage.

M. Redman a d'autre part indiqué que parmi les victimes figuraient la belle-soeur du ministre mozambicain

de la culture, M. Luis Bernardo Honwana, actuellement en visite à Washington, ainsi que son mari, qui est le beau-frère du chef d'état-major de l'armée mozambicaine.

M. Redman a également fait valoir que cette attaque est intervenue alors que Maputo était en discussions avec le gouvernement sud-africain « sur un vaste éventail de problèmes, y compris les préoccupations de sécurité des deux parties ». « Cette attaque à Maputo, a-t-il dit, ne fait que souligner encore davantage la futilité des efforts de l'Afrique du Sud pour résoudre sa crise interne par la violence contre ses voisins ».

Il a enfin relevé que le gouvernement du Mozambique a constamment réaffirmé son engagement à respecter l'accord de Nkomati de 1984, négocié par l'entremise des États-Unis, « par lequel l'Afrique du Sud et le Mozambique avaient entrepris de résoudre leurs divergences par des moyens pacifiques ».

Un militaire fait défection aux É.-U.

## Le général cubain aurait des « informations importantes »

WASHINGTON (AFP) — Le général Rafael del Pino Diaz, haut responsable militaire cubain qui a fait défection jeudi aux États-Unis, dispose d'« importantes informations politiques et militaires » sur Cuba, a affirmé hier le département d'État.

Le général del Pino, 48 ans, qui a demandé l'asile politique aux États-Unis, a indiqué aux autorités américaines qu'il avait été récemment promu au poste de « chef d'état-major adjoint du ministère cubain des Forces Armées », a précisé le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman.

La Havane a affirmé de son côté que le général del Pino, qui est arrivé jeudi à Key West à bord d'un petit avion avec son épouse et ses trois enfants, n'était en charge que de l'« organisation du musée des forces aériennes ».

Le porte-parole du département de la Justice, M. Patrick Korten, avait indiqué qu'il était numéro deux du ministère cubain des Forces armées. Toutefois, des responsables américains ont souligné qu'il existait de nombreux postes de chef d'état-major au sein de ce ministère.

Mais M. Redman a indiqué que les autorités américaines considéraient cette défection

comme très importante. Il a affirmé ne pas avoir d'information sur les motivations du général del Pino, qui fait l'objet d'importantes mesures de sécurité, mais a déclaré que sa fuite constituait « une nouvelle indication du mécontentement envers le régime de (Fidel) Castro même au sein de l'élite de Cuba ».

« En tant que responsable militaire de haut rang, avec une expérience de nombreuses années dans plusieurs domaines d'activité cubains, il dispose à l'évidence d'informations politiques et militaires importantes », a-t-il dit. M. Redman a précisé qu'il « avait joué un rôle-clé dans la création des forces aériennes » cubaines dont il était l'un des hauts responsables. Il a ajouté qu'il avait été « commandant internationaliste » et avait participé à des « forces expéditionnaires ».

« C'est un homme très important », a affirmé un responsable américain ayant demandé à garder l'anonymat.

Un autre responsable américain avait affirmé jeudi soir que si le général de Pino « est bien ce qu'il prétend être », sa défection est « le coup » le plus important en matière de renseignement depuis que (le numéro un cubain Fidel) Castro a pris le pouvoir en 1959.

## L'offensive sri-lankaise aurait fait 1,000 morts

COLOMBO (AFP) — Quelque 150 séparatistes tamouls, 30 membres de l'armée régulière, une vingtaine de civils ont été tués et 178 soldats blessés depuis le début de l'offensive lancée hier par les troupes sri-lankaises contre la péninsule de Jaffna (nord du Sri Lanka) dont elles contrôlent désormais le quart est, a indiqué hier un porte-parole du gouvernement.

À New Delhi, l'agence indienne PTI citant le Centre d'information Tamoul TIC, contrôlé par les séparatistes, a fait état hier de 1,000 civils tués et de plusieurs centaines de blessés depuis le début de l'offensive.

Les forces de sécurité sri-lankaise, fortes de 3,000 hommes, ont investi les deux villages de Polikandi et Udipiddy, situés dans une zone stratégique pour les séparatistes, comprise entre Vadamarachchi et Jaffna et qui recouvre le quart est de la péninsule. Celle-ci est désormais « plus ou

moins » sous contrôle de l'armée, a indiqué hier un communiqué gouvernemental.

« Plus de 32 redoutes fortifiées terroristes ont été réduites à Velvettiturai » située dans cette région, a également précisé le communiqué.

La plupart des magasins d'alimentation ont été détruits par les forces de sécurité et si la situation persiste encore une semaine, la population de la région mourra de faim, estiment les LTTE.

Selon des sources diplomatiques

occidentales, l'armée sri-lankaise concentre son offensive sur des objectifs ciblés et évite notamment d'attaquer Jaffna car les autorités veulent toujours amener les séparatistes tamouls à la table des négociations.

## Souci chinois Tokyo est sommé de calmer ses appétits militaires

PÉKIN (AFP) — Le gouvernement japonais doit mettre un « coup d'arrêt » aux tendances militaristes qui s'expriment au Japon et affectent ses relations avec la Chine, a déclaré hier à Pékin le ministre chinois de la Défense, M. Zhang Aiping, à son homologue japonais, M. Yuko Kurihara.

Reçu peu après son arrivée à Pékin pour une visite officielle d'une semaine, M. Yuko Kurihara a longuement expliqué de son côté à son homologue chinois que le Japon n'avait ni l'intention ni la capacité de devenir une « puissance militaire », a-t-on indiqué auprès de sa délégation.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère « très amicale », a-t-on ajouté de même source.

La visite du ministre japonais est essentiellement destinée à apaiser les inquiétudes chinoises sur la « remilitarisation » du Japon, a-t-on indiqué de source diplomatique japonaise, soulignant qu'il y avait « peu de chance » que le numéro un chinois, M. Deng Xiaoping, accorde une audience aujourd'hui au ministre japonais.

M. Deng Xiaoping s'est inquiété récemment et publiquement de l'augmentation des dépenses consacrées à la défense par le cabinet de M. Yasuhiro Nakasone, et a fait état de tendances « militaristes » ressurgentes, selon lui, chez son voisin asiatique.

Ces dépenses, qui étaient plafonnées durant des années à hauteur de un pour cent du produit national brut, ont symboliquement franchi cette année ce seuil sur décision du gouvernement de M. Nakasone. Leur montant a été augmenté de 5,2 % pour l'année fiscale, et atteint \$25 milliards US.

Le ministre japonais a souligné que les forces armées japonaises étaient essentiellement tournées vers la défense, et que le Japon assurait à cette fin « le minimum ».

Concernant les forces « militaristes » au Japon, le ministre a indiqué à son homologue chinois que le Japon était un pays démocratique, et que le gouvernement, qui dirige les forces de défense du pays, était élu par le peuple, a-t-on indiqué auprès de la délégation japonaise.

Le ministre chinois a également soulevé « brièvement » la question des manuels scolaires nippons, accusés par Pékin de ne pas respecter la vérité historique sur les massacres commis par l'armée impériale japonaise lors de la guerre sino-japonaise de 1937-1945.

Aujourd'hui, M. Kurihara doit s'entretenir avec le chef d'état-major général de l'armée chinoise, le général Yang Dezhi, ainsi qu'avec le vice-premier ministre Wan Li.

## Le lac Meech

# QUE FAIT ROBERT BOURASSA DE NOTRE AVENIR?

Une constitution, une fois adoptée, n'est pas facile à changer. Sur une question aussi importante, chacun doit se montrer vigilant.

## Un débat tronqué

Tant de hâte et de légèreté nous conduisent à un accord bâclé qui risque de nous plonger dans des conflits beaucoup plus coûteux que les délais raisonnables que nous réclamions.

Le large débat public qui aurait dû précéder une décision aussi capitale se trouve tellement écourté qu'il en devient une caricature.

### Un marché de dupes

Le communiqué du lac Meech parle d'une société « distincte », sans préciser nulle part le sens de ce mot. Le ministre Rémillard préfère le flou. La science juridique, dit-il, nous apprend que préciser, c'est restreindre.

Le bon sens n'est pas une science, mais il est parfois fort utile. Et le bon sens nous apprend qu'en matière de langue, par exemple, ce qui est évident pour les Québécois ne l'est pas nécessairement pour les Canadiens anglais.

Si on ne s'entend pas sur le sens de la nouvelle constitution, c'est la Cour suprême qui tranchera (3 juges québécois sur 9). C'est donc le Canada anglais qui décidera de nos droits linguistiques.

Le mauvais coup que le gouvernement Bourassa n'a pas osé porter à l'affichage unilingue français, il s'apprête à confier aux juges le soin de le porter à sa place. Il se cache derrière leur robe.

Nous sommes devant un marché de dupes. L'Assemblée nationale doit garder le dernier mot sur notre langue et notre culture. Le gouvernement qui ne comprend pas cela ne comprend pas le Québec.

### Un piège bien caché

Par l'entente du lac Meech, Québec reconnaît pour la première fois le pouvoir du fédéral dans des domaines de compétence provinciale. Bien sûr, le projet prévoit qu'une province peut se soustraire avec une compensation « raisonnable » à cette ingérence. Mais à condition qu'elle se soumette aux objectifs d'Ottawa!

On aura le choix de la couleur, mais c'est le fédéral qui nous dira quoi peindre. Ottawa aura son oeil partout. Et la seule façon de tenir le patron dehors sera d'obéir aveuglément à ses ordres téléphoniques. On administrera, en somme, la façon de se faire administrer.



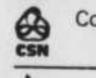


## Il faut réagir






Avec l'entente du lac Meech, le gouvernement libéral bazarde les gains obtenus par tous ses prédécesseurs. Il abandonne l'autonomie et choisit la soumission.







# De ce genre d'entente, nous ne voulons pas.

Yves Beauchemin Écrivain

Les organismes suivants ont contribué au financement de ce message:

-  Association québécoise des professeurs de français
-  Centrale de l'enseignement du Québec
-  Confédération des syndicats nationaux
-  Fédération des associations étudiantes du Québec
-  Fédération des travailleurs du Québec

-  Mouvement socialiste
-  Mouvement national des Québécois
-  Mouvement Québec français
-  Nouveau parti démocratique, Québec
-  Parti nationaliste

-  Alliance des professeurs de Montréal
-  Parti Québécois
-  Parti indépendantiste
-  Rassemblement démocratique pour l'indépendance
-  Société Saint-Jean Baptiste
-  Union des artistes

## Deux Oblats nommés évêques dans le Grand Nord canadien



Mgr Reynald Rouleau, à gauche, et Mgr Henri Gaudreault.

### MARIE LAURIER

Deux Oblats de Marie Immaculée viennent d'être nommés évêques dans le Grand Nord canadien.

Il s'agit de Mgr Henri Gaudreault à Labrador-Schefferville et de Mgr Reynald Rouleau, à Churchill-Baie d'Hudson. Le pape Jean-Paul II a également nommé le père Brendan O'Brien évêque auxiliaire d'Ottawa.

Au moment de sa nomination, Mgr Gaudreault, âgé de 59 ans, était supérieur provincial de la province oblate Saint-Joseph à Montréal. Il succède à Mgr Peter Sutton qui fut nommé évêque de Keewatin-Le Pas en février 1986.

Né en 1928 à Belle-Vallée, Ontario, le nouvel évêque de Schefferville-Labrador a fait ses études philosophiques et théologiques au Scolasticat Saint-Joseph, à l'Université d'Ottawa, ainsi qu'à l'Institut biblique de Rome et à l'Institut catholique de Paris.

Ordonné prêtre en 1956, il a d'abord été professeur de théologie à l'Université Saint-Paul d'Ottawa jusqu'en 1971 pour devenir ensuite directeur de l'Institut des sciences missionnaires jusqu'en 1977, vice-

recteur et finalement recteur de 1977 à 1985. Depuis deux ans, il était supérieur provincial des Oblats à Montréal.

Mgr Rouleau, âgé de 51 ans, succède à Mgr Omer Robidoux décédé accidentellement le 12 novembre dernier. Au moment de sa nomination, il était supérieur de la province oblate Notre-Dame-du-Rosaire à Québec depuis 1981.

Originaire de Rimouski, il a fait ses études au Juniorat Sacré-Coeur d'Ottawa et il fut ordonné prêtre en 1963. Diplômé en pédagogie et en androgogie des universités de Strasbourg et de Montréal, il a fait une carrière dans l'enseignement à Québec et à Jonquière, tout en s'occupant activement de pastorale scolaire.

Le diocèse de Churchill-Baie d'Hudson s'étend sur un très vaste territoire et compte une population de 6,150 catholiques répartis en 16 missions.

Quant à Mgr Brendan O'Brien, il devient le troisième évêque auxiliaire de Mgr Joseph-Aurèle Plourde, archevêque d'Ottawa. Les deux autres auxiliaires sont Mgr Gilles Béllisle et Mgr John Michael Beahan.

## La popularité du NPD ne trouble pas sa modestie

OTTAWA (PC — LE DEVOIR) — « Nous allons tout simplement continuer notre travail », a commenté le leader néo-démocrate Ed Broadbent hier en apprenant qu'un sondage accordait 38 % de la faveur populaire à son parti et que 66 % des électeurs étaient satisfaits de son leadership.

Dans ce sondage de la firme Angus Reid, les libéraux sont à égalité en tête des intentions de vote avec le NPD à 38 % et les conservateurs obtiennent 26 %.

Le sondage, réalisé entre le 21 et le 25 mai pour la chaîne de journaux Southam et le quotidien québécois *Le Soleil* confirme aussi la force du parti de M. Broadbent au Québec où il obtiendrait l'appui d'un électeur sur deux, contre 32 % aux libéraux et 16 % seulement aux conservateurs.

Le NPD est également au premier rang en Colombie-Britannique et des provinces des Prairies, alors que ce sont les troupes de M. John Turner qui mènent en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

Mais les libéraux n'ont pas de quoi pavoiser puisque le sondage démontre aussi que leurs partisans sont les moins convaincus quand les électeurs interrogés sur la fermeté de leurs intentions de vote.

Quant au leadership des partis, c'est M. Broadbent qui se retrouve bon premier avec 66 % d'appuis et 17 % de désapprobation. L'image de M. Turner est plus ambivalente puis-

que 38 % des personnes interrogées ont une impression favorable de ses performances, contre 40 % de désapprobation alors que 61 % des Canadiens se disent insatisfaits du premier ministre Brian Mulroney contre seulement 26 % de gens satisfaits.

Pour le député néo-démocrate Bill Blaikie, le sondage « va signifier un autre genre d'élection la prochaine fois et un autre genre de gouvernement ».

Le député néo-démocrate Lorne Nystron a constaté, quant à lui, que « la tendance se maintient (par rapport à des sondages précédents) ».

Du côté du Parti conservateur, c'est le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui a promis que « cela va changer ».

Pour les libéraux, le leader aux Communes, M. Herb Gray, a fait savoir que ces résultats le laissent sceptique et qu'il attendait d'autres sondages avant de se prononcer.

L'appui pour le NPD est plus fort au Québec que n'importe où ailleurs, a révélé le sondage, puisque 50 pour cent des personnes ayant exprimé une opinion ont dit l'approuver.

Le député conservateur Fernand Jourdenais, du Québec, a cependant rejeté un tel sondage, fait deux ans avant l'élection. « L'appui au NPD ne tiendra pas ici, a-t-il affirmé. Les Québécois votent libéral ou conservateur. »

## La recherche fait partie du mandat des cégeps

QUÉBEC (PC) — La recherche doit faire partie du mandat des cégeps, estime le Conseil des Collèges.

Dans un avis qu'il vient de transmettre au ministre de l'Éducation Claude Ryan, le Conseil incite le gouvernement à « prendre les mesures appropriées » pour que la recherche se développe dans les établissements de niveau collégial.

Le Conseil a jugé opportun d'émettre cet avis alors que l'avenir de la recherche dans la cinquantaine de cégeps du Québec est remis en cause.

Selon le Conseil, la recherche dans les collèges doit porter prioritairement sur trois sujets: la pédagogie collégiale, les champs disciplinaires enseignés au cégep et le milieu environnant où le cégep est établi.

Le Conseil demande aussi au ministre Ryan d'encourager la recher-

che dite « libre », c'est-à-dire celle qui se situe en dehors des lignes officielles définies ci-dessus.

Enfin, le Conseil donne des conseils au ministre pour éviter le chevauchement des divers programmes gouvernementaux de recherche.

Rappelons qu'actuellement, les chercheurs de niveau collégial peuvent bénéficier de fonds pour la recherche à partir de deux sources:

- le fonds FCAR (Formation de chercheurs et aide à la recherche) dont le budget cette année est de \$31 millions. Mais ce fonds est ouvert surtout aux chercheurs de milieu universitaire;

- le programme ACSAIR (Aide aux chercheurs des collèges ou sans affiliation institutionnelle reconnue). Le budget de ce programme était de \$400,000 en 1986 mais le programme prend fin cette année.

## Lincoln formera un « comité d'action » pour assainir le fleuve

### BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Un programme d'action pour le développement économique et l'assainissement du fleuve Saint-Laurent a été annoncé hier par le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln.

L'annonce a été faite dans le cadre de la Conférence internationale des maires du Saint-Laurent et des Grands-Lacs, qui a pris fin hier et à laquelle ont assisté une trentaine de maires de villes riveraines ainsi que des fonctionnaires.

Un « comité » sera mis sur pied dès juin, qui sera formé d'industriels, d'universitaires, de protecteurs de l'environnement et de personnalités du monde maritime. Québec a prévu un budget pour lui permettre de fonctionner.

De plus, le Québec signera avec l'Ontario et les États des Grands Lacs un accord sur le nettoyage des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ce sera la première fois que le Québec décide de participer activement à cette tâche par le biais d'un tel accord, a souligné M. Lincoln.

Ce dernier a aussi annoncé que le gouvernement va publier d'ici quelques semaines sa politique d'assainissement industriel, qui sera déposée à l'Assemblée nationale.

Il ne s'agit pas d'un comité d'étude, mais d'un comité « d'action », a souligné le ministre selon qui il existe assez d'études sur le fleuve. Le comité aura le mandat de définir, d'ici le mois de février 1988, des objectifs d'opération à atteindre d'ici 10 ans.

Le Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent, un organisme gouvernemental déjà en place, a été mis à la disposition du projet et son budget de \$ 500,000 a été augmenté de \$ 250,000. Plusieurs fonctionnaires et experts en différents domaines seront détachés de leur ministère et prêtés à l'organisme.

Le projet, qui a reçu l'aval du conseil des ministres lors de sa réunion de mercredi, comprend quatre volets:

- redonner au fleuve son accessibilité, pour des activités telles que la pêche, le tourisme et les loisirs;
- développer le fleuve par l'assainissement des eaux, l'aménagement urbain et la valorisation maritime;
- le conserver, en préservant ses habitats fauniques, ses milieux riverains qui sont un patrimoine culturel;
- le débarrasser de sa pollution industrielle.

M. Lincoln a donné sa conférence de presse en compagnie d'un certain nombre de membres des



Le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln

organismes qui appuient ce programme. On a noté la présence des maires de Montréal et de Québec, M.M. Jean Doré et Jean Pelletier. Ce dernier a dit que l'Union des municipalités, dont il est le président, appuyait ce programme.

Les présidents des Communautés urbaines de Montréal et de Québec, M.M. Michel Hamelin et Michel Rivard, l'appuient aussi.

Les autres personnes étaient M.M. Bob Murray, président de l'Association des manufacturiers canadiens, Julien Michaud, représentant des Associations forestières du Québec, Victor Goldbloom, représentant canadien de la Fondation des Grands Lacs, Bob Calswell, président de la Société canadienne de conservation de la nature.

Le Québec, a déclaré M. Lincoln, va dépenser \$ 2,5 milliards pour le fleuve dont \$ 1,5 milliard sont déjà dépensés. Les municipalités vont dépenser globalement de \$ 300 à \$ 500 millions et l'industrie des pâtes et papiers y a déjà consacré \$ 780 millions via le truchement de programmes à la modernisation des équipements.

Le ministre a révélé qu'il avait l'intention de demander à nouveau au gouvernement fédéral de verser au Québec un montant aussi important que celui qu'il a versé à l'Ontario pour la dépollution de ses cours d'eau. Sa demande a déjà été rejetée mais M. Lincoln n'abandonne pas la partie puisqu'il sait que sa demande circule présentement dans divers ministères fédéraux susceptibles de participer financièrement à l'opération.

## L'organisateur en chef du PLQ parle de « changements naturels » Picotte limoge trois sous-ministres

### ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Yvon Picotte vient de donner un grand coup de balai dans son ministère en congédiant le même jour trois de ses quatre sous-ministres adjoints.

« Tant qu'à faire le ménage, faisons-le en même temps », déclarait-il hier dans une entrevue téléphonique réalisée à partir de son bureau de comté de Maskinongé, à Louiseville. Les trois sous-ministres limogés sont M.M. André Tétrault, Bernard Harvey et Michel Renaud, respectivement responsables des secteurs loisir et jeunesse, faune et parcs et opérations régionales.

Le sous-ministre en titre Pierre Bernier n'est pas touché pour l'instant, mais comme l'indique très clairement le ministre Picotte, « lui non plus n'est pas à l'abri ».

« Il est tout à fait normal, je pense, qu'après un an et demi on s'ajuste. Il n'y a pas de gens, pas plus que le ministre d'ailleurs, qui sont nommés pour le restant de leurs jours », a souligné M. Picotte en précisant bien que c'est lui-même qui a demandé ces changements.

« C'est dans le cadre des objectifs qui ont été fixés par le ministre et je pense qu'un tel changement, avec du sang nouveau, fait toujours du bien. »

L'organisateur en chef du Parti libéral du Québec, Pierre Bibeau, qui a été interrogé auparavant de son bureau de Montréal, a expliqué qu'il s'agissait de « changements naturels » et que ce c'étaient, à sa connaissance, les intéressés eux-mêmes qui avaient sollicité un changement de poste.

Dans le communiqué hebdomadaire du bureau du premier ministre annonçant les nominations de la semaine, il est spécifié que M. Bernard

Harvey est nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie et des Ressources à compter du 30 juin.

On y lit également que M. Michel Renaud est nommé membre de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles pour un mandat d'une durée de cinq ans. Sa nomination, elle, entre en vigueur le premier juin, c'est-à-dire dans deux jours.

Il sera remplacé au MLCP par M. André Lachance qui était jusqu'à maintenant sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie et des Ressources.

Quant à M. Tétrault, dont on ne fait aucunement mention dans le communiqué, il a été désigné conseiller sénior du sous-ministre du MLCP dans certains dossiers, en poste à Montréal.

M. Tétrault avait demandé d'être reclassé à un échelon supérieur, affirme M. Picotte, et d'être muté à

Montréal.

Il agira comme conseiller sénior du sous-ministre en titre dans certains dossiers avec le grade d'administrateur Classe 1.

Le communiqué hebdomadaire du vendredi annonce également d'autres nominations, dont celle de M. Renaud Caron, comme secrétaire général associé (réforme administrative et emplois supérieurs) au Conseil exécutif. Il entrera en fonction lundi.

M. Caron occupait jusqu'à présent la fonction de directeur de cabinet du ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor Paul Gobeil.

On apprend également que M. Ronald Clark est nommé à nouveau vice-président aux services aux accidents de la Régie de l'assurance-automobile du Québec. Il s'agit de son second mandat d'une durée de 5 ans.

## De Cotret débloque \$ 18 millions du Fonds LaPrade pour 10 sociétés d'investissements

LOUISEVILLE (PC) — Le président du Conseil du trésor et député de Berthier-Maskinongé-Lanaudière aux Communes, Robert René de Cotret, a annoncé hier à Louiseville le déblocage quasi immédiat d'un montant de \$ 18 millions des \$ 87,3 millions du Fonds LaPrade dans le but de garnir les goussets de dix nouvelles sociétés d'investissements qui seront incessamment créés dans dix circonscriptions de cette région.

Cet argent servira à créer des « Fonds de développement industriel » dont le mandat sera de favoriser plus particulièrement la création et l'expansion de petites entreprises.

L'administration de ce fonds sera confiée dans chaque circonscription à une corporation sans but lucratif. Chacun des fonds ainsi créé sera totalement autonome et géré par dix sociétés distinctes dont les membres seront nommés par décision ministérielle après consultation avec les

députés de ces circonscriptions.

Les circonscriptions de Trois-Rivières, Champlain, Berthierville-Maskinongé-Lanaudière, Saint-Maurice, Richelieu, Drummond, Lotbinière et Richmond-Wolfe recevront \$ 2 millions chacune alors que celles de Frontenac et de Portneuf, dont quelques localités sont comprises dans la « région LaPrade » recevront un million.

Tout en favorisant la création d'entreprises et l'expansion de celles déjà existantes, chaque Fonds de développement industriel devra contribuer à stimuler le milieu des affaires et à diversifier l'assise économique de ces circonscriptions.

Seront admissibles au nouveau Fonds de développement industriel les entreprises, sociétés, coopératives ou organismes oeuvrant dans le domaine manufacturier ou des services.

Les modalités de ce fonds seront les suivantes: — les projets devront

comporter une création d'emplois permanents (les projets devront démontrer une viabilité après trois ans) et le financement du Fonds de développement industriel devra être complémentaire à d'autres sources de financement.

Le président du Conseil du trésor a affirmé que la région du cœur du Québec pourra ainsi disposer des instruments adéquats pour assurer un développement économique et une création d'emplois véritables.

Se disant persuadé du dynamisme des entrepreneurs qui pourra mieux se manifester grâce à l'appui financier que fournira ce nouveau programme, M. de Cotret a signalé qu'il entraînera une diversification importante des activités économiques et compensera largement pour la non réalisation de l'usine d'eau lourde.

« Le Fonds LaPrade, a-t-il dit, verra avant tout à avoir un effet déterminant sur l'avenir économique de la région qu'il englobe, en favori-

sant l'établissement de nouvelles entreprises, et en contribuant à accroître le dynamisme et la productivité des exploitations industrielles et commerciales existantes ».

De façon générale, seront admissibles au programme du Fonds LaPrade tous les projets dont les coûts totaux dépasseront \$ 500,000 et qui viseront la création d'emplois permanents dans la région désignée.

D'autre part, le député de Berthier-Maskinongé-Lanaudière, accompagné de ses collègues de Trois-Rivières, de Portneuf, de Drummond, et de Lotbinière, a tenu à insister sur le fait que les sommes disponibles dans le Fonds LaPrade devraient s'ajouter aux programmes d'aide existants des deux paliers de gouvernement.

Le Fonds LaPrade a été créé sous l'ancien gouvernement conservateur en 1979 à la suite de l'abandon du projet de construction au coût de \$ 200 million d'une usine d'eau lourde.

## Pour les cinémaniaux



Du cinéma comme au cinéma  
Du lundi au vendredi, 21h

L'autre télévision Radio Québec

### FONDS DU SOUVENIR 1909 — 1987

78e CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE  
LE DIMANCHE 31 MAI 1987

INVITÉ D'HONNEUR

Lieutenant Général GILLES TURCOT, C.M.M., C.D.

entrée par chemin St. Charles,  
Pointe Claire

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Le Bureau de Santé de l'Est de l'Ontario a un poste à combler pour un(e)

## Infirmier(e) Hygiéniste Services des soins à Domicile

Le candidat travaillera au bureau de Winchester et devra desservir toute la région environnante. Vous devez être titulaire d'un certificat de qualification émis par l'Ontario, d'un certificat d'infirmier(e) hygiéniste ou d'un baccalauréat en nursing. Vous devez aussi avoir de bonnes aptitudes en communications, dans les deux langues officielles, et posséder une voiture.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae, en toute confiance, à:

**M. Rock G. Lefebvre**  
Directeur du personnel  
Bureau de Santé de l'Est de l'Ontario  
1000, rue Pitt  
Cornwall (Ontario) K6J 3S5

### AVOCAT - ADMINISTRATEUR

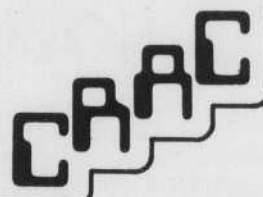
C.R.A.C. - Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations Ltée, une entreprise en pleine expansion, oeuvrant dans les services para-juridiques en matière corporative, est présentement à la recherche de personnes dynamiques et intéressées à relever des défis.

Un poste d'AVOCAT ADMINISTRATEUR est présentement disponible au sein de notre firme. La personne doit avoir une expérience de trois ou quatre années dans le domaine corporatif, soit à l'intérieur d'une étude privée ou d'un contentieux, être bilingue et posséder un esprit innovateur afin de promouvoir l'expansion de nos services.

Ce poste qu'offre d'excellentes perspectives d'avenir, et une rémunération selon les qualifications, requiert une personnalité très dynamique, un esprit d'avant-garde et des qualités de leadership et d'animation.

Faire parvenir votre curriculum vitae de même que l'énoncé de vos intérêts et projets à:

C.R.A.C. Ltée  
Département du Personnel  
Mme Suzanne P. Guttin  
7575 route Transcanadienne  
bureau 405  
St-Laurent, Qc. H4T 1V6



## ABDALLA FOXEN & ASSOCIÉS

COMPTABLES  
AGRÉÉS  
CHARTERED  
ACCOUNTANTS

1600 Henri-Bourassa ouest  
Suite 300  
Montréal, Québec H3M 3E2  
Tél.: (514) 333-5310

## JEUNE COMPTABLE AGRÉÉ

Notre cabinet d'expertise comptable offre une occasion exceptionnelle à un jeune comptable agréé bilingue détenant un minimum de deux ans d'expérience dans un cabinet de c.a.

Si vous êtes motivés et désirez poursuivre une carrière intéressante en comptabilité publique auprès de petites et moyennes entreprises nous serions heureux de discuter de votre avenir avec vous.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae ou téléphoner à:

Jean Bergeron C.A.,  
333-5310

## LE MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT Institution régionale à vocation ethnologique et artistique, recherche un(e) DIRECTEUR (TRICE)

Tâche:

- proposer les orientations et préparer le plan de développement de l'institution;
- superviser la réalisation des activités de programmation planifiées et en évaluer les résultats;
- superviser la gestion des collections;
- superviser la réalisation ou réaliser les activités de communication;
- administrer l'institution.

Qualifications:

- formation universitaire en art, en ethnologie ou dans un domaine approprié;
- expérience reconnue en muséologie (3 ans);
- expérience pertinente complémentaire en communication et en gestion.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 26 juin, à 17 hres, au:

Musée du Bas-Saint-Laurent  
Poste de Directeur(trice)  
C.P. 1598  
300, rue Saint-Pierre  
Rivière-du-Loup (Québec)  
G5R 4M2

## MARTINEAU WALKER Avocat avec expérience en litige

Nous sommes à la recherche d'un(e) avocat(e) avec expérience en litige. Le(la) candidat(e) sélectionné(e) aura été admis(e) au Barreau du Québec depuis 3 ou 4 années et sera particulièrement apte à résoudre les litiges en fonction d'une analyse approfondie et suivie des aspects légaux stratégiques et économiques d'un dossier.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Martineau Walker  
3400, La Tour de la Bourse  
B.P. 242, Square Victoria  
Montréal, Québec  
H4Z 1E9  
Compétence de Marc Nadon

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement

## TRAITEMENT DES DONNÉES

L'Association canadienne des paiements recherche deux personnes compétentes pour des postes à sa Division des services aux membres.

Elle requiert un analyste-programmeur débutant ayant des aptitudes pour la rédaction technique. Le candidat choisi devra réviser et rédiger la documentation de plusieurs « systèmes experts ». Il devra détenir un diplôme universitaire ou collégial en informatique et maîtriser la grammaire anglaise.

L'Association a aussi besoin d'un coordonnateur qui sera responsable de l'entretien d'une base de données sur les institutions financières et de l'administration de services connexes. Le candidat choisi possèdera d'excellentes aptitudes organisationnelles et une grande facilité de communication orale et écrite. Bien qu'une formation aux applications particulières soit prévue, le candidat devra aussi avoir de l'expérience dans l'introduction des données, l'ordonnement des tâches et la facturation.

Les candidats bilingues auront la préférence.

Les candidats intéressés par l'un ou l'autre de ces postes devraient faire parvenir leur curriculum vitae en précisant le poste demandé, avant le 12 juin, à l'adresse suivante:



Directeur, Services aux membres  
Association canadienne des paiements  
Bureau 1212, 50, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6L2

## VICE-RECTEUR ADJOINT PROGRAMMES FRANÇAIS ET PROJETS SPÉCIAUX

L'Université Laurentienne, une institution bilingue depuis sa création en 1960, est à la recherche d'une personne d'action possédant une capacité certaine de promotion et d'implantation de politiques et de programmes. Ce poste s'insère dans le contexte d'un vécu de bilinguisme à l'Université Laurentienne et de la Loi 8 adoptée par le gouvernement de l'Ontario à l'automne 1986. Cette nouvelle loi assure des services en français à la population franco-ontarienne.

Relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le ou la titulaire du poste aura des responsabilités d'élaboration et d'implantation d'activités, services et programmes français; administrera les budgets affectés aux programmes français; assurera la liaison avec les unités d'enseignement de l'Université Laurentienne et la coordination avec les unités gouvernementales et autres institutions postsecondaires; et participera aux travaux des comités de l'administration supérieure selon ses dossiers.

Le ou la candidat(e) idéal(e) aura une formation universitaire complète, une forte expérience d'un milieu d'enseignement, de recherche et d'administration universitaire et une habileté éprouvée à mener à bien des dossiers. De plus, cette personne devra posséder une connaissance approfondie des procédures gouvernementales et du milieu franco-ontarien.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 31 juillet 1987 à:

Charles H. Bélanger  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université Laurentienne  
Chemin du lac Ramsey  
Sudbury (Ontario)  
P3E 2C6

Ce poste est accessible également aux hommes et aux femmes.

L'École Polytechnique de Montréal désire actuellement adjoindre à son Service des relations publiques une personne apte à occuper le poste suivant:

## Agent(e) d'information

Relevant du directeur du service, vous rédigerez et réviserez divers textes informatifs ou publicitaires destinés à différents publics de l'École ou de l'extérieur. Vous réviserez aussi tous les textes émis par le Service des relations publiques, et coordonnerez, à l'occasion, le travail de rédacteurs et de traducteurs externes. En plus de préparer une revue de presse mensuelle sur Polytechnique et ses membres, vous organiserez certaines activités de relations publiques, telles des conférences de presse et des réceptions.

Titulaire d'un baccalauréat en lettres, en communications, en journalisme, ou l'équivalent, vous connaissez parfaitement la langue française. De plus, vous possédez quelques années d'expérience en rédaction ou en communications, et savez utiliser un logiciel de traitement de textes. Une certaine connaissance des techniques d'édition, de mise en page, de photocomposition et d'impression vous avantagera.

En retour, nous vous offrons un régime de rémunération avantageux, correspondant aux politiques en vigueur pour le personnel cadre de l'École Polytechnique.

Si vous désirez postuler, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre précisant en quoi votre formation et votre expérience vous ont préparé à occuper ce poste, et pourquoi celui-ci vous intéresse, avant le 10 juin 1987 à:



## École Polytechnique de Montréal

Service des ressources humaines  
C.P. 6079, succursale A  
Montréal (Québec) H3C 3A7

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.



## UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

### Directeur, (trice) Service des relations extérieures et de l'information

L'Université d'Ottawa est la plus grande université bilingue au Canada. Avec ses neuf (9) facultés, elle compte une population étudiante de près de 20,000 et un personnel à temps complet d'environ 2,400 personnes.

Sous l'autorité du Vice-recteur aux Relations universitaires et au développement, la personne choisie fera montre de leadership et de direction dans un secteur que l'Université juge d'une importance grandissante et qui s'appuie d'une part sur la diffusion de ses programmes et d'autre part sur une inter-action plus sentie avec la communauté.

Les personnes intéressées par ce poste doivent être titulaires d'un diplôme universitaire approprié; elles auront aussi des compétences solides tant au chapitre de la gestion que celui des relations interpersonnelles; elles connaîtront à fond et auront de l'expérience en communication, en marketing et en relations avec les médias; elles démontreront leur habileté à travailler avec efficacité en français et en anglais; elles démontreront aussi les compétences requises pour effectuer des changements dans les relations existantes avec divers secteurs de l'Université, dont les facultés, le Service du registraire et le Bureau des anciens et du développement.

Le salaire et le niveau du poste sont présentement à l'étude. Cependant, le salaire offert sera établi en fonction de l'éducation et de l'expérience de la personne choisie. L'Université offre en plus une gamme complète d'avantages sociaux.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, les noms de deux références et les attentes salariales, doivent être envoyées avant le 17 juin 1987 à:

Section dotation  
Service des ressources humaines  
Université d'Ottawa  
110, rue Wilbrod  
OTTAWA (Ontario)  
K1N 6N5

## MUSÉE DU QUÉBEC

# Conservateur conservatrice de l'art actuel

### Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité de la conservatrice en chef, le(la) conservateur(trice) de l'art actuel est responsable de la documentation, la préservation, le développement et la mise en valeur de la collection permanente d'œuvres en art actuel. Il(elle) assume aussi la direction de la Galerie du Musée du Québec. Il(elle) réalise des événements et des expositions au Musée du Québec et à la Galerie du Musée.

### Tâches

- Préparer les dossiers des œuvres devant être soumises au comité d'acquisition et participer au comité interne d'acquisition;
- Effectuer les recherches nécessaires à la documentation de la collection permanente et à la rédaction de catalogues;
- Concevoir et réaliser des projets d'expositions pour le Musée du Québec et la Galerie du Musée;
- Préparer les recommandations nécessaires concernant la restauration des œuvres;
- Collaborer à l'inventaire informatisé de sa collection.

### Exigences

Diplôme d'études universitaires de deuxième cycle en histoire de l'art ou en art visuel, avec spécialité en art québécois contemporain ou actuel. Avoir un intérêt marqué pour l'animation culturelle, posséder une expérience pertinente en muséologie. Posséder une très bonne connaissance de la langue anglaise.

N.B.: Chaque année de scolarité manquante devra être compensée par deux années d'expérience pertinente.

### Rémunération

Selon les échelles salariales actuellement en vigueur au Musée du Québec pour des agents(tes) culturels(les) pouvant atteindre 38 961 \$ (en cours de révision).

### Inscription

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae complet ainsi que leurs attestations de scolarité à:

Service des ressources humaines  
Concours # 311-87  
Musée du Québec  
1, avenue Wolfe-Montcalm  
Parc des Champs-de-Bataille  
Québec (Québec) G1R 5H3

Seules seront considérées les inscriptions reçues au Musée du Québec au plus tard le 26 juin 1987 à 17h



Saint-John Shipbuilding Limitée, un des plus importants constructeurs navals canadiens avec des installations à la fine pointe de la technologie, recherche actuellement, pour ses chantiers de Lauzon, une personne apte à combler le poste de:

## Spécialiste en matériaux, chantier de file

À ce titre, vous participerez au Programme des frégates canadiennes de patrouille comme coordonnateur du contrôle des matériaux et des employés du chantier affectés aux matériaux. Vous serez principalement responsable de superviser la réception, l'entreposage et l'acheminement des matériaux, afin d'assurer le respect des besoins en matériaux prévus au calendrier des travaux de construction.

Pour postuler, vous devez posséder de trois à cinq ans d'expérience pertinente et faire preuve de maturité, de fiabilité, de motivation et d'efficacité. En outre, vous devez détenir de préférence un diplôme d'études postsecondaires; toutefois, votre candidature sera prise en considération si vous avez terminé vos études secondaires et suivi des cours reliés aux matériaux. Le bilinguisme constitue un atout certain.

Nous vous offrons un salaire et des avantages sociaux concurrentiels, ainsi qu'une indemnité de réinstallation.

Faites parvenir votre curriculum vitae, en mentionnant le numéro de dossier 87-PG-20, au: Service des ressources humaines, Saint-John Shipbuilding Limitée, case postale 970, Saint-John (Nouveau-Brunswick) E2L 4E5.

**SAINT JOHN SHIPBUILDING LIMITED**



Catherine Loumède,  
présidente de la FAS-CSN

# La Fédération des affaires sociales est en bonne santé

CLÉMENT TRUDEL

La Fédération des Affaires Sociales (FAS-CSN) est en bonne santé, selon sa nouvelle présidente, Catherine Loumède.

Cela ne signifie pas que ce soit « tout beau, tout rose ». Il faut notamment reconstruire le service d'information, sabré au plus fort des contraintes budgétaires; apprendre à mieux utiliser les énergies des huit « groupes professionnels » qui s'y retrouvent, et dont une réforme de structures facilite l'insertion à tous les niveaux. Il y avait 22 ans que les structures n'avaient pas bougé à la FAS, les membres ayant triplé dans le même laps de temps!

Il nous faudra surtout faire des pas, poser des gestes pour nous attaquer au problème concret des services et ce, avec les groupes communautaires et d'usagers, poursuit Mme Loumède au terme d'un congrès de sept jours qui s'est déroulé à Québec. C'est déjà commencé avec les groupes préoccupés de santé mentale et cela pourra se faire avec les retraités (AQDR, clubs d'âge d'or, etc.), et pourquoi pas, avec le Comité provincial des malades qu'a formé Claude Brunet, fort critique

vis-à-vis des syndicats oeuvrant dans le réseau des affaires sociales.

La FAS s'est rebâtie syndicalement, il lui a fallu surmonter la « crise » qui a coïncidé avec les négociations de 1982 mais la dernière ronde a permis aux membres, selon Mme Loumède, de sentir que la CSN était là et « appuyait ce qu'on mettait de l'avant ». Les syndiqués de la FAS ont reconquis la confiance, la mobilisation n'en sera que facilitée face à un plan d'action qui sera proposé par l'exécutif de la Fédération dans quelques mois.

Sans insister outre mesure, la présidente de la FAS confie qu'il y a parfois tout un monde entre un syndicat du privé et un syndicat relié au secteur public.

Pour elle, il est indéniable que « parquer les vieux » et ne leur assurer que le minimum (les laver, les nourrir, les mettre au lit) ne peut pas correspondre à une véritable politique de prise en charge. Il existe aussi d'autres groupes de personnes âgées qui ont besoin qu'on s'occupe d'eux, sans nécessairement les placer en institutions; c'est une autre problématique qu'il ne faut pas éluder. La FAS, en accord avec la CSN, a soumis à la commission Rochon tout un train de considérations et de

mesures, il faudra un suivi à cette politique suggérée de la santé (un bureau fédéral de la fédération s'y consacra à l'automne) mais déjà la FAS s'inquiète qu'au ministère confié à Mme Thérèse Lavoie-Roux on ait décidé de mettre fin au moratoire décrété sur la « désinstitutionnalisation » de patients recevant des soins psychiatriques. « Nous ne sommes pas contre en principe, certains patients peuvent sortir sans inconvénient » mais il faut assurer un encadrement à bon nombre de patients qui se retrouvent pour l'instant désemparés.

Pour la première fois de son histoire, la FAS est dirigée par une femme. Quatre des cinq membres de l'exécutif sont des femmes, ce qui « fera davantage ressortir la réalité de notre fédération ». Catherine Loumède parle désormais au nom de 96,000 syndiqués, dont 72,000 sont des femmes.

Deux autres des huit fédérations de la CSN ont à leur tête des femmes: le commerce (FC) que préside Lise Poulin; et la Fédération Nationale des enseignant(e)s, ou FNEEQ, dont a chargé Rose Pellerin.

Mme Loumède n'est pas une militante nouvellement sortie du rang - elle fut de l'équipe dirigeante du Con-

seil central de la CSN de Montréal, avec l'équipe de Gerald Larose, actuel président de la CSN, et assumait jusqu'à tout récemment la vice-présidence à la condition féminine de la FAS.

Des discriminations salariales existent de façon patente dans le réseau, a rappelé Mme Loumède: être femme et travailler dans une buanderie, dans une cuisine ou à l'entretien ménager, par exemple, peut signifier un écart de \$ 50 à \$ 60 par semaine, par rapport à l'homme qui accomplirait un travail équivalent.

Plus de 15 % des membres de la FAS sont des employées de bureau, sous-payées. Plus de 47 % des syndiqués de la FAS occupent des postes à temps partiel; ce sont presque exclusivement des femmes, auxquelles il faudra donner accès à de meilleures conditions de vie. La FAS entend aussi s'attaquer sans tarder à la « déssexualisation » des postes; pour diverses considérations (force physique, image parentale, facteurs de « sécurité») certaines institutions ont tendance à préférer les candidats mâles, pour certaines tâches et c'est là une coutume qu'il nous faut « questionner ».

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

NOTRE RUBRIQUE

### CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,50\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras à  
842-9645

### LE DEVOIR

211 rue du St-Sacrement  
Montréal, Québec H2Y 1X1

### ENSEIGNANTS(ES) (ÉCOLE SECONDAIRE)

L'École de l'Église Arménienne Sourp Hagop est à la recherche de professeurs de français — de mathématiques et de sciences physiques.

Temps partiel.

Les personnes intéressées doivent détenir un brevet d'enseignement et avoir une spécialisation dans les matières énumérées ci-dessus.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à l'attention de:

Mme A. Maghakian  
Conseil scolaire  
3401, Orlivar-Asselin  
Montréal (Québec)  
H4J 1L5

Université de Montréal

### Professeur à plein temps

La Faculté de musique cherche un professeur de piano.

Fonctions

Enseignement du piano et de la musique de chambre au premier cycle et aux études supérieures; participation à l'organisation et à la réalisation des cours généraux et spécialisés dans le domaine de l'enseignement pianistique; direction de recherche et participation au développement des études supérieures (maîtrise et doctorat) dans le domaine de l'interprétation.

Exigences

Doctorat ou l'équivalent; expérience de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire requise ou l'équivalent.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1er août 1987

Date limite de réception des candidatures

Le 19 juin 1987

Les candidats doivent accompagner leur curriculum vitae accompagné de deux lettres de références à:

Monsieur Pierre Rolland  
Doyen  
Faculté de musique  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada.

### BIBLIOTECHNICIENNE

Association médicale recherche bibliotechnicienne pour son Centre de documentation.

Expérience minimum 6 ans en catalogage, classification, exécution de commandes.

Connaissance du catalogue informatisé. Bon usage de l'anglais écrit et parlé. Références. Salaire selon expérience — Avantages sociaux.

Faire parvenir curriculum vitae, au plus tard le **vendredi 5 juin 1987**, au:

DOSSIER 1365  
LE DEVOIR  
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 3S6

### Professeur(e) Psychopédagogie

École de sciences de l'éducation  
Université Laurentienne de Sudbury

Entrée en fonction: 1er juillet 1987

Tâches: Enseignement, recherche, supervision des stages

Exigences:

- Doctorat ou la scolarité de doctorat (en rédaction de thèse) en éducation
- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou l'équivalent
- Expérience d'enseignement
- Compétence en français

Conditions: Traitement selon la convention collective.

Faire parvenir le curriculum vitae ainsi que le nom de 3 personnes à des fins de références avant le 12 juin 1987.

Adresser sa candidature à:

André Emery  
Directeur par interim  
École des sciences de l'éducation

Université  
Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

### Au département des sciences biologiques TROIS POSTES DE PROFESSEUR SUBSTITUT

1. En biochimie végétale
2. En physiologie animale ou humaine
3. En morphologie végétale (renouvelable pour une 2e année)

Postes accessibles aux femmes et aux hommes.

Fonctions et cadre de travail:

- Enseignement dans le domaine spécifique.
- Recherche et service à la communauté.

Date d'entrée en fonction: Juillet ou août 1987

Exigences:

- Doctorat dans le domaine.
- Expérience postdoctorale et d'enseignement souhaitable.
- Capacité d'intégration à une équipe de recherche.

Traitement: Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae daté et signé avant le 17 juin 1987 à:

M. Jean Gingras, directeur  
Département des sciences biologiques  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
C.P. 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

### Personnes bilingues

Une firme américaine de consultants spécialisés dans la collecte de fonds s'établit au Canada et recherche des personnes bilingues pour ses activités au Québec.

Les personnes demandées s'expriment, tant oralement que par écrit, aussi bien en français qu'en anglais. Douées d'un excellent sens de l'organisation, elles savent aussi diriger habilement le personnel.

Si vous avez les qualifications requises, vous pouvez faire parvenir votre curriculum vitae, auquel vous joignez vos exigences salariales et un texte d'une page, que vous aurez rédigé sur un sujet de votre choix, à l'adresse suivante:

IDC  
8 1/4, rue Hébert  
Québec (Québec)  
G1R 3T6

### VENTE DE PRODUITS MÉDICAUX

Lifescan, une compagnie de Johnson & Johnson, fondée en 1981 pour répondre à la demande d'un marché pour le contrôle du diabète, s'agrandit très rapidement. Cette organisation excitante, qui connaît présentement un grand succès, commercialise un système innovatif avec lequel les diabétiques peuvent personnellement contrôler leur taux de glucose sanguin. Nous cherchons présentement un(e) professionnel(le) pouvant représenter nos produits dans la région de Montréal.

Le candidat idéal ou la candidate idéale, parlant français comme langue première, aura un excellent dossier de vente de produits médicaux ou sera infirmier(e) avec une formation dans les soins/éducation reliés au diabète. Cette occasion exceptionnelle comprend un plan de compensations avec salaire et boni. S.V.P. faites parvenir votre résumé à:

Lynda Chadwick  
Suite 700 - 789 Don Mills Road  
Toronto (Ontario)  
M3C 1T5

L'hôpital Juif de réadaptation, un centre de réadaptation active d'une capacité de 120 lits, est à la recherche d'un(e)

### Neuropsychologue, coordonnateur(trice)

Vous serez responsable d'un programme multidisciplinaire de réadaptation pour les personnes victimes de traumatisme crânio-cérébral.

Pour postuler, vous devez:

- être membre de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec;
- détenir un doctorat en psychologie avec spécialisation en neuropsychologie;
- posséder au moins trois années d'expérience avec la clientèle cible;
- diriger et coordonner les activités d'une équipe multidisciplinaire;
- la connaissance de l'anglais constitue un atout.

C'est un poste contractuel à temps plein d'une durée de trois ans, et l'entrée en fonction est prévue pour juin 1987. Le salaire correspond aux normes du M.S.S.S.

Si vous rencontrez ces critères de sélection, faites parvenir votre curriculum vitae accompagné de deux lettres de références, avant le 10 juin 1987, à: **Micheline Favreau, Ph.D., neuropsychologue, Chef des services de psychologie, Hôpital Juif de réadaptation, 3205, place Alton Goldbloom, Laval (Québec) H7V 1E2.**

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.



HÔPITAL  
JUIF DE  
RÉADAPTATION

JEWISH  
REHABILITATION  
HOSPITAL

### Technicien bilingue Eaux souterraines

28 300 \$ — 32 000 \$

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, section du soutien technique, région du sud-est, recherche une personne qui sera chargée d'assister l'hydrogéologue régional à mener des enquêtes sur l'altération des eaux souterraines et sur les plaintes de contamination de ces eaux; d'étudier les projets d'aménagement afin d'en déterminer les répercussions possibles sur les eaux souterraines; de fournir des renseignements et des services au public en français et en anglais.

Lieu de travail: Kingston.

Exigences: Diplôme spécialisé, décerné par une université reconnue, en technologie des ressources en eau ou en géologie; connaissance pratique des ordinateurs; bonne connaissance pratique des procédés et des instruments utilisés dans les enquêtes sur les eaux souterraines; compétences orales et écrites en anglais et en français sont obligatoires pour ce poste.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 19 juin à: Dossier EN-147/B, Direction des ressources humaines, Ministère de l'Environnement, 40, avenue St. Clair ouest, 6e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5.

Chances d'embauche égales pour tous.



Fonction publique  
Ontario

# LES CHOSES PACIFIÉES

LE PRÉSIDENT de la France a donc retrouvé le calme relatif de son Palais de l'Élysée après cette semaine « canadienne ». Chaussés des bottes de Jacques Cartier, M. Mitterrand s'est acquitté avec brio d'une mission complexe et délicate. Force est de reconnaître qu'il ne s'est aliéné aucun groupe durant son séjour ici. Son message fondamental — coopération confiante avec le Canada, maintien des liens privilégiés avec le Québec — a été clairement perçu, des deux côtés de l'Atlantique s'il faut s'en remettre aux grands quotidiens français. En un mot, un voyage sans histoire.

Et pourtant, cet homme d'État qui ne craint pas d'évoquer ses quarante ans de vie parlementaire avant son accession à la Présidence, en 1981, tient, lui aussi, à inscrire sa propre page au grand livre de l'Histoire. « Le moment est venu, déclare-t-il à Ottawa, d'ouvrir une nouvelle page des relations franco-canadiennes ». À Québec, il se félicite d'assister « à une nouvelle rencontre du Québec et de la France ». À relire l'impressionnante collection des discours, allocutions, « toasts » prononcés durant cette semaine de retrouvailles, on est frappé devant la parfaite symétrie des propos.

À l'inévitable question au sujet de la précédente visite ici d'un Président de la France, M. Mitterrand a opposé, outre les temps nouveaux et différents, un changement de ton. Impossible cependant de ne pas relever l'ampleur du souffle lorsqu'il évoque les commencements difficiles des Français de la colonisation, lorsqu'il sollicite la collaboration des francophones du Canada et du Québec. On ne peut pas ne pas songer au style que pratiquait, en juillet 1967, le fondateur de la Ve République.

La normalisation des relations entre Paris et Ottawa, amorcée depuis le changement de gouvernement dans la capitale fédérale, est maintenant acquise. Satisfaction évidente à Ottawa, appréhension à Québec que le Président français s'est efforcé d'adoucir : le résultat n'est pas mince. Il correspond exactement aux objectifs que M. Mitterrand s'était fixés avant son départ de Paris. Avec la même recherche de symétrie, M. Mitterrand a insisté sur la nécessité d'accroître les échanges économiques entre la France et le Canada au moment même où les relations privilégiées avec le Québec témoignent d'une réelle vitalité à ce même chapitre.

Rien de surprenant dans ces conclusions : les

balises de cette visite avaient été signalées depuis un bon moment déjà. Au-delà de ce constat, les interventions du Président de la Ve République méritent une seconde lecture en regard des prochaines échéances qui se dessinent pour le Canada, le Québec et la France.

D'abord, les Sommets. M. Mitterrand a exposé clairement sa conception du rôle de la francophonie au chapitre de la coopération. C'est en favorisant un développement de base — entendons par là : éducation et formation des adultes — que cette coopération peut recourir aux technologies modernes. Le champ est limité. Il ne s'agit pas de viser d'autres créneaux. Il faut en revenir, selon le chef de l'État français, à une conception classique du « développement ».

En prévision du Sommet de Venise, où, dans une semaine exactement, se retrouveront MM. Mitterrand et Mulroney, il n'est pas question d'envisager une forme quelconque d'institutionnalisation. Il y a, de la part de Paris, une volonté manifeste de s'opposer à toute politisation de ce qui, à l'origine, avait été conçu comme un forum de concertation économique.

Quant aux négociations entre Washington et Ottawa en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange, le Président a tenu à situer cet éventuel traité « dans le cadre du GATT ». En d'autres termes, à Paris comme éventuellement dans les autres capitales de la Communauté européenne, on se prépare à juger à l'aune des accords du GATT ce qui résultera des négociations en cours.

Conflit des droits de pêche : derrière le ton serein épousé par le Président, les reproches s'énonçaient en toute transparence. « Un peu de bon sens, le souci du droit et la volonté politique... » : l'exhortation s'énonce sous forme de remontrance. Démarche analogue en ce qui concerne les accusations de protectionnisme agricole que le Canada émet à l'occasion à l'égard de la Communauté européenne.

Grâce à la magie du verbe, que M. Mitterrand partage avec le général de Gaulle, ces choses ont été dites sans soulever de remous, ni de passion. L'actuel Président de la France a même pu évoquer à quelques reprises la réalité de l'État du Québec. Le vent de la normalisation a décidément soufflé partout.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU



# La « privatisation » d'un conseil

SI QUÉBEC avait donné suite au rapport Gobeil, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre aurait péri dans une sulfureuse autodéfense qui aurait également consommé une vingtaine d'autres organismes de même nature.

Ces conseils permanents, soutenant le comité des sages, ont perdu leur utilité. Il s'est développé une foule d'autres modalités, plus ponctuelles, qui répondent mieux au besoin d'information et de consultation des ministères : commission d'étude, livres blancs ou verts, tournée ministérielle, sommets... En outre, la réforme parlementaire a valorisé les commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui peuvent convoquer et entendre les personnes et les groupes qui veulent s'exprimer sur les politiques gouvernementales.

Quelques mois plus tôt, la commission consultative sur le travail et la révision du code du travail tenait un tout autre langage. Le Conseil doit demeurer. Il répond à des besoins importants et les parties y tiennent.

Il ne faut pas le supprimer, mais le valoriser pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. La « communauté des relations de travail » a besoin de ce lieu de rencontre où se discutent certaines questions d'orientation générale. Le rapport Beaudry en faisait même le prolongement de sa propre réflexion. Pourquoi faire tous les vingt ans une réforme globale du code du travail ? Ne faudrait-il pas mieux « appuyer positivement une évolution progressive ». Le Conseil du travail et de la main-d'œuvre pourrait tenir ce rôle, si on y apportait de « légers ajustements ».

Presque au même moment le Parti libéral du Québec publiait une tranche de son programme électoral sous le titre « Pour un meilleur environnement de travail ». Dans ce document, il réaffirmait sa foi en la valeur de « l'échange entre les partenaires socio-économiques », tout en regrettant « la multiplication à l'infini » de tels forums. Un gouvernement libéral y mettrait bon ordre.

Mais un organisme échapperait à la hache : le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, parce qu'il est déjà bien établi, qu'il a fait ses preuves et qu'il n'a besoin que de « légers ajustements » pour fonctionner adéquatement.

C'est dans la foulée de cet engagement électoral que le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre Paradis, déposait l'autre jour le projet de loi 41.

Surprise ! Le Conseil ne sera pas aboli. Mais c'est tout comme. Le Conseil existera toujours, mais moins connaissable. Il ne sera jamais plus le lieu privilégié où les parties patronales et syndicales pouvaient s'impliquer directement et sur un pied d'égalité.

On chuchote que le Conseil du patronat ni la FTQ ne voudront y siéger. On prête même à M. Laberge ce mot : « On se verra ailleurs, puisqu'il le faut ! ».

Une certaine forme de « privatisation », quoi !

— JEAN FRANCOEUR

# La détente du Grand Robert

M. BOURASSA a connu une bonne semaine, comme il les aime. Chargée, avec des dossiers chauds, une ou deux étapes cruciales et, en bout de ligne, pas de remous ou presque. Pourtant, il y aurait eu matière. Naguère, la visite du président de la France — est-il besoin d'insister ? — les tractations constitutionnelles, la vente d'un quotidien québécois, auraient soulevé des vagues à n'en plus finir, quel que soit le chef de gouvernement québécois.

Avec le Grand Robert, c'est différent. Prenez l'algarede vitriolique de M. Trudeau. Tout autre que lui — Les Lesage, Johnson père et fils, Lévesque — aurait répondu au feu par le feu, entretenu la polémique, dénoncé à son tour. Pas lui. Il y a douze ans, quand le Prince d'Ottawa le traita de mangeur de hot-dogs, l'homme en remanda presque. Terrorisé, il tendait l'autre joue. Cette fois, mûri, débarrassé de sa tendance au masochisme, il répliqua, ô miracle. Mais à sa manière, froide, indirecte, sans voir l'étang de boue. Dommage qu'il soit sorti de son silence, laisse-t-il tomber mollement, mais on ne le changera pas à son âge. Et de le laisser en compagnie de M. Johnson et du monstre du Lac Meech.

Tel est Robert Bourassa : pour lui, la modération a bien meilleur goût. Sauf à l'Assemblée nationale, son terrain de récréation préféré, après la piscine. Là, tout est pour lui prétexte à jeux de mots et calembours, pitreries et jongleries, aux dépens de sa tête de Turc préférée. Il est vrai que M. Johnson prend terriblement au sérieux, presque au tragique, les ébats et débats du Salon de la race. Le premier ministre, pour qui il s'agit d'un vaste prétexte à épater la galerie libérale, a donc beau jeu pour désarçonner le chef péquiste, à coup sûr. Ils ne sont pas sur le même registre : l'un interpellé, dramatique, l'autre répond par des sérénades, colonel d'opérette.

Encore la constitution. À quelques jours du Lac Meech 2-et-fin. M. Johnson tente désespérément de savoir où loge le chef du gouvernement. Après tout, le Canada ne « rapatrie » pas le Québec tous les jours. Peine perdue. M. Bourassa fait mine de se poser des questions épouvantables, de passer des nuits à scruter de laborieux textes juridiques, d'hésiter.



Gilles LESAGE

▲ Lettre de Québec

Mais pour la forme, puisqu'il le faut. L'essentiel de sa réponse consiste à ressasser le passé, à reprocher aux péquistes leurs vieux péchés, bref, à passer à côté de l'essentiel. Au grand plaisir du poulailler libéral, glouissant d'aise. M. Johnson a beau supplier, conjurer, rien n'y fait. Pour M. Bourassa, rien ne doit troubler ce doux moment de détente. À l'entendre finasser, esquiver, on a l'impression que tout est ficelé et réglé comme du papier à musique de vaudeville. Mais allez donc le prouver...

Autre exemple. Ennemis de l'esclandre, M. Bourassa ne nous fait pas honte quand il reçoit d'illustres visiteurs. De ce côté, contrairement à M. Lévesque, son prédécesseur, aucune crainte. C'est toujours ça de pris. Mais de là à être inodore, incolore et sans saveur, il y a une marge. Que M. Bourassa n'hésite pas à franchir, comme il l'a fait avec le président Mitterrand. À force de ne rien laisser au hasard ou à la spontanéité des émotions, il accumule, du moins publiquement, les platitudes officielles, d'un ton neutre, drabe.

Ainsi, n'étalant aucun état d'âme,

se refusant à toute vibration imprévue, il sait qu'il n'y aura aucun éclat, aucun soupçon de confusion dans l'exégèse de sa prose. Même pas un froc de sourcil. Une eau étale sous un ciel sans nuage, à Québec, à Paris, à Ottawa. Fini le triangle des Bermudes et des embûches en escalade. Bienvenue au rase-mottes.

Même stratagème sur le plan intérieur. Prenons le dossier brûlant — du moins, il devrait l'être — de la vente d'Unimédia et de trois quotidiens au consortium Hollinger-Argus des Black & White, de Toronto. Il n'y a rien là, dit-il en choeur avec les ministres Ryan et French. Et pourquoi donc ? Le fin finaud sait fort bien que, contrairement à ce qui se serait passé il y a quelques années, la Laurentie a d'autres préoccupations : le confort et l'indifférence. Mieux encore, en n'empêchant pas Unimédia de filer à l'anglaise, M. Bourassa évite une grosse chicane de famille. À coup sûr, si MM. Francoeur et Faucher avaient vendu à Power ou à Quebecor, il y aurait eu un tollé ; s'ils avaient cédé à une autre entreprise québécoise, les deux géants auraient rouspété, des journalistes auraient dénoncé. Un peu de rifi, quoi ! En passant par Toronto, avec le coup de pouce doucement persuasif du maître du bunker, il y aura à peine quelques questions impertinentes.

Et c'est ainsi que, d'un dossier à l'autre, de la constitution à M. Mitterrand, d'Unimédia à M. Johnson, le premier ministre adopte la pause qui rafraîchit, celle de la détente sans faille. Faisons-lui confiance. Sans provocation ni bravade, chatoyant et ondoyant, il s'occupe de tout. Sans tambour ni trompette, mais avec entourloupettes et pirouettes. Ce nager émérite est aussi un as de l'escrime et de l'esquive. C'est ce qui fait, je suppose, qu'un gars est satisfait.

Sapré Robert, le choix des connaisseurs !

# LETTRES AU DEVOIR

## ■ Dany est exclu !

II. A 18 ans ! Il n'est pas marginal. Mais il est sans abri, sans famille, inapte au travail, sans le sou. Dès son plus jeune âge, des mauvais traitements l'ont marqué pour la vie. À cinq ans, un travailleur social le trouve attaché dans une chaise haute. Et, il n'est pas infirme... Toute sa jeune enfance, il l'a vécue sans sa famille naturelle, inconnue d'ailleurs, mais qu'il désirait ardemment.

Il y a trois mois, un « semblant » de retrouvaille a atrocement échoué.

C'est à ce moment-là que son dossier a été fermé, là où il avait toujours été suivi en psychiatrie, en orthophonie, en ergothérapie, en apprentissage scolaire, en apprentissage au travail, etc. Il est de nouveau seul, devant une déception pesante, et perdu dans notre grande et belle ville de Montréal.

À son retour, il y a quatre semaines, après trois mois d'essai avec un père naturel inconnu, violent, alcoolique, consommateur de drogue, exploiteur, malade quoi, si les Maisons familiales d'Yoville n'avaient pas bien compris leur mission d'organisme à vocation apostolique, Dany serait à nouveau, une loque traquée ; avec la rue comme salon et le firmament comme toit.

Devant ce désarroi, il nous semblait tout indiqué qu'un appartement en ILM puisse lui venir en aide. Eh bien non ! Pour-quoi ?

« Il n'a que 18 ans, il vit seul, et n'a pas d'enfant. » C'est la réponse qu'on nous a donnée. Donc, avons-nous répliqué, « il lui faudrait être marginal pour avoir droit d'être aidé ? » C'est-à-dire : qu'il vive en union libre, qu'il ait un enfant, ou qu'il se vieillisse, pour avoir droit à vivre décemment sa vie.

Dans de telles conditions, un jeune se prostitue ou se suicide. C'est bien ce que l'on voit trop souvent hélas.

Comment exiger de Dany qu'il s'aide, alors qu'il est traqué de partout ? Dossier fermé, logement à prix modique inaccessible, inapte au travail, seul, et sans le sou ; c'est-à-dire que dans deux mois, le BES deviendra son fabuleux revenu pour le reste de sa vie.

D'ici là, il est accueilli par les Maisons familiales d'Yoville à titre d'ancien bénéficiaire toujours délaissé, et en mal d'affection, de chaleur, de compréhension. Mais Dany, il est intelligent, il a des ambitions, des capacités de grande compréhension dans plusieurs domaines.

Ce jeune, il serait « l'enfant » délaissé toute sa vie, si les Maisons familiales d'Yoville refusaient « actuellement » de maintenir la continuité du seul lien positif existant depuis l'âge de 6 ans, ainsi que les services requis par

les besoins plus qu'essentiels de Dany, qui ne fume pas, ne boit pas, ne se drogue pas, ne court pas les jupons.

On lui a donné la vie, et il veut vivre tout simplement, en conservant la seule « famille » qui lui reste et qui accepte de l'aimer avec ses limites, ses richesses, son désir de vivre honnêtement sa vie de jeune adulte. Mais il a besoin d'aide.

En cette année des sans-abri, si nous sommes vraiment déterminés à venir en aide à nos jeunes « délaissés », car beaucoup sont les enfants de personne, il y a sûrement des choses importantes à réviser dans notre société.

— Sr. THÉRÈSE PARADIS  
Montréal, le 22 mai.

## ■ Au plus tôt

AUJOURD'HUI, la dénatalité est un problème très grave au Québec. Notre taux de fécondité est parmi les plus bas au monde, nos familles sont de moins en moins nombreuses et, à moins d'un revirement spectaculaire, on ne voit pas comment on pourrait remédier à cet état de choses dans un avenir prochain.

Cependant, si nous voulons conserver le même poids politique que nous avons toujours eu au sein du Canada, il faut représenter et conserver un certain pourcentage de la population canadienne.

L'immigration devient alors primordiale pour l'avenir et la force du Québec. L'entente au Lac Meech nous apporte beaucoup de sécurité à ce sujet puisqu'on y incorporera les ententes Cullen-Couture au sujet de la sélection des immigrants indépendants et des réfugiés à l'étranger.

De plus, on y garantira un nombre d'immigrants proportionnel à la part québécoise de la population canadienne, plus 5%.

Ce sont de bons points obtenus pour la province de Québec, points demandés d'ailleurs depuis très longtemps.

Il faut conserver et insérer l'accord dans la constitution au plus tôt.

— JEANNINE MORENCY  
Laval, le 17 mai.

## ■ La traversée périlleuse

LA PRÉSENTE est pour informer les lecteurs et cyclistes de la situation déficiente du transit à bicyclette sur la Rive-Sud de Montréal, et sur les éléments correctifs à apporter.

Des trois moyens de traverser le fleuve à la hauteur de Montréal, aucun ne s'avère adéquat : 1) Les deux tronçons du fleuve traversés par autobus (à Boucherville et Brossard) sont séparés de 15 km au moins. 2) Il n'y a aucun service de traversée de vélos sur le pont Jacques-Cartier. 3) Le métro n'est accessible aux vélos que les soirs de semaine et les fins de semaine.

S'ajoutent des inconforts majeurs comme la fréquence et la capacité dérisoire des autobus

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

adaptés aux vélos, et la traversée périlleuse des voies de circulation du pont à l'accès de Longueuil.

Des solutions simples sont à envisager comme instaurer un service de traversée de vélos sur les circuits 70 (Longueuil) et 45 (Brossard-Pont Champlain), améliorer les fréquences et la capacité des supports à vélos, impérativement sur le circuit 61 (Boucherville-Ile Charron). Enfin, la période de service devra s'étendre du début d'avril à la fin d'octobre. Ceci offrira une bonne alternative à la traversée du pont Jacques-Cartier par les trottoirs, où l'on y risque sa vie et sa santé chaque jour.

— FRANÇOIS CARON  
Montréal, le 4 mai.

## ■ Immédiatement

Lettre à M. Paul Gobeil. NOUS AVONS pris connaissance de plusieurs démarches que doivent faire les intervenantes du Centre Mechtild, pour financer leurs activités.

Il va s'en dire que cette ressource nous apparaît comme essentiel. Alors que plusieurs politiques gouvernementales ou autres autorités émettent quantité de bons vœux, la maison d'hébergement était et demeure encore la réponse la plus sûre aux femmes aux prises avec ce problème. Ces intervenantes y ont suffisamment mis le prix jusqu'à aujourd'hui. Il est plus que temps que l'État reconnaisse et assume sa responsabilité.

En tant que Table de concertation face à la violence faite aux femmes, nous leur reconnaissons un rôle de première ligne pour tout ce qui touche cette problématique. Aucun service d'ordre « psycho », « social », ou « juridique » ne serait pertinent si le besoin de la femme nécessite avant tout une action concrète, immédiate comme pour sa sécurité physique. De plus, cette ressource a démontré plus d'une fois la rentabilité et l'efficacité de ses actions et ses initiatives.

Nous demandons donc au gouvernement d'agir immédiatement en tenant compte des besoins financiers réels de cette maison, de ces maisons.

En espérant, monsieur, un peu de respect pour autant de travail trop longtemps gratuit.

— DANIELLE SAVARD  
Table locale de Hull  
sur la violence faite aux femmes  
Hull, le 20 mai.

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 149\$ par année 81\$ 6 mois 42\$ 3 mois

Livraison par la poste: Édition quotidienne = 155\$ par année 85\$ 6 mois 45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## LE BAROUD D'HONNEUR DE M. TRUDEAU

*La tranquille audace des artisans de paix n'est pas moins nécessaire à un pays que le panache des guerriers*

LOWELL MURRAY

L'auteur est leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État aux relations fédérales-provinciales. Il répond ici à l'intervention faite il y a quelques jours par l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau contre l'entente du lac Meech

« Comme gâchis total il serait difficile d'imaginer mieux. »  
— Pierre-Elliott Trudeau

**P**ARLANTE de « gâchis », l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, n'aurait pas à dénoncer aujourd'hui l'entente du lac Meech s'il n'avait pas conclu lui-même l'accord constitutionnel du 5 novembre 1981 dans les conditions que l'on sait.

La loi constitutionnelle de 1982 a indéniablement réalisé de grandes choses pour le pays. Elle a mis fin à un anachronisme colonial qui nous obligeait, faute de nous être mis d'accord entre nous sur une formule de modification, à recourir au Parlement britannique pour amender notre propre Constitution. Elle a surtout doté notre pays d'une Charte des droits et libertés qui commande le respect et l'attachement de tous les Canadiens et Canadiennes.

Mais cette face lumineuse du patriarcat ne saurait faire oublier le côté plus ténébreux de l'accord du 5 novembre 1981.

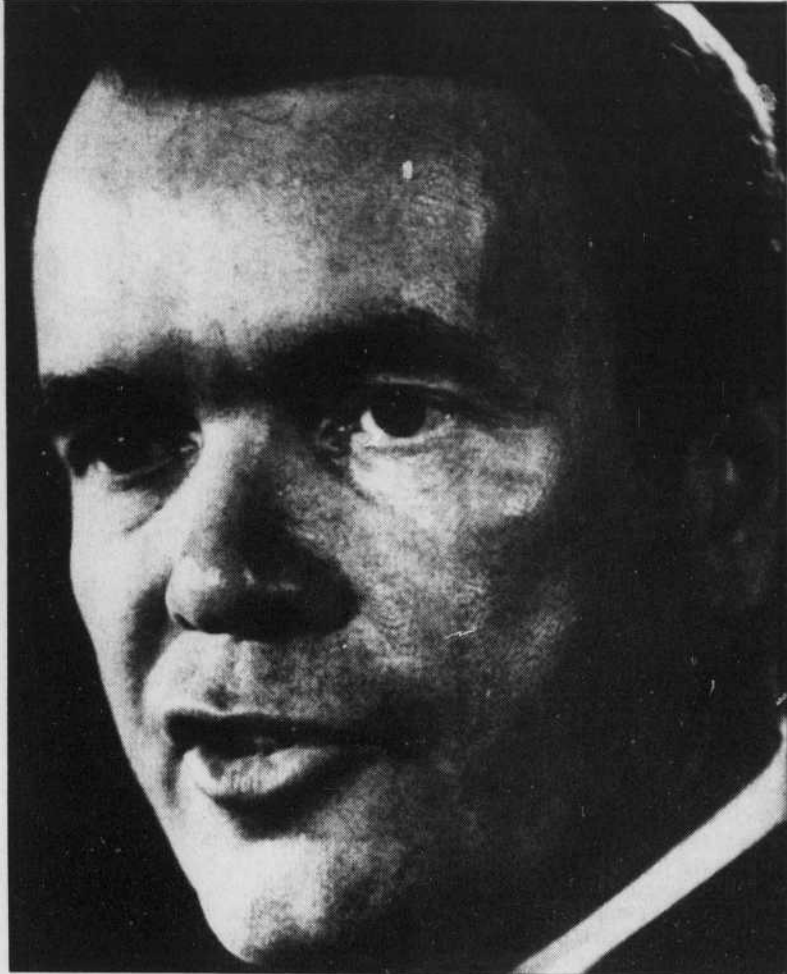
### Le gâchis de novembre 1981

Une conférence qui devait sceller la réconciliation du Québec et du reste du Canada, après le référendum déchirant du 20 mai 1980, s'est soldée par l'isolement du Québec, seul à ne pas signer l'accord qui allait permettre le rattachement de la Constitution. Et ce qui était pour toutes les provinces et le fédéral un renouveau constitutionnel librement accepté devenait pour le Québec un renouveau imposé et insuffisamment sensible à ses besoins spécifiques.

Se pliant aux exigences de la Cour suprême du Canada qui déclarait légal mais illégitime son projet de rattachement unilatéral de la Constitution, M. Trudeau se faisait donner le feu vert par neuf provinces, et acceptait que la loi constitutionnelle de 1982 soit tenue pour légale mais illégitime par le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec. Et même aujourd'hui, il lui suffit que le Québec « soit bel et bien lié par la Constitution de 1982 » pour se sentir justifié de prophétiser un avenir millénaire pour la fédération canadienne. Cela, évidemment sans l'accord du Québec!

Tant d'irréalisme politique me confond, c'est pourquoi je me suis senti obligé en conscience de voter contre la résolution constitutionnelle issue de cet accord de 1981, lorsqu'elle fut présentée au Sénat.

Nous étions tous conscients des difficultés qu'il y avait à négocier au lendemain du référendum québécois. Mais, au soir du 5 novembre 1981, de quoi donc héritaient les Canadiens : 1) de la formule de modification par « opting out » que M. Trudeau dénonçait quelques heures auparavant comme contraire aux intérêts du pays, et 2) d'une Charte des droits et libertés sujette à une clause déroga-



« L'histoire reconnaîtra à Brian Mulroney d'avoir amené le pays à compléter un travail historique que M. Trudeau avait laissé inachevé »

toire si tentaculaire qu'il fallut en négocier la portée pour soustraire, entre autres, au nonobstant l'égalité des femmes.

Pratiquant l'art du possible, M. Trudeau a donc fait des accords à ses convictions et payé le prix fort pour un accord constitutionnel qui consacrait le principe de l'égalité des provinces, « l'opting out » et le nonobstant, sans réussir pour autant à rallier le Québec à son projet de rattachement.

Se souvenant des promesses solennelles de renouveau, faites à de nombreuses reprises par M. Trudeau lors du référendum, les Québécois se sentaient trahis. Et, depuis ce temps, le gouvernement du Québec a refusé de participer activement à l'évolution constitutionnelle du pays, ce qui explique en bonne partie l'échec des conférences sur les droits des autochtones pourtant si chers au cœur de M. Trudeau et à celui de tous les Canadiens et Canadiennes épris de justice pour les premiers habitants de ce pays.

Voilà « la main gagnante » que M. Trudeau nous léguait en quittant la vie politique : un Canada uni légalement sur papier mais irréconcilié dans la réalité. Or la force, l'unité et la vitalité d'un pays reposent sur le vouloir vivre collectif de ses habitants, non sur des textes constitutionnels impersonnels, si nobles soient-ils. Car, au bout du compte, une constitution n'est que la traduction en textes légaux des valeurs de vie commune auxquelles consentent dans leur esprit et dans leur cœur les hommes et les femmes décidés à vivre réunis au sein d'un même pays.

### Une question de vouloir vivre collectif

En ce sens, la vraie question qui se

pose est de savoir si l'entente du lac Meech vient renforcer ou non le vouloir vivre collectif de tous les Canadiens. La réponse à cette question ne fait pas de doute, à mon avis. Et, parce que l'entente du lac Meech vient renforcer la libre adhésion de tous les Canadiens, y compris les Québécois, aux institutions et aux valeurs qui fondent la fédération canadienne, elle renforce du même coup l'unité organique du Canada.

Vue dans cette perspective, la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise, intimement liée à la reconnaissance de cette caractéristique fondamentale de la fédération qu'est l'existence d'un Canada francophone concentré au Québec mais présent dans le reste du pays, et d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constitue une simple acceptation lucide de la réalité sociologique et politique de ce pays.

Et parce que le Parlement du Canada et toutes les législatures provinciales, y compris celle du Québec, s'engagent, au terme de l'entente du lac Meech, à protéger la dualité linguistique de la fédération canadienne, il devient juste et raisonnable de reconnaître à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec le rôle de protéger et de promouvoir la caractéristique distincte de la société québécoise dans un contexte nord-américain massivement anglophone.

La claire conscience des Canadiens de pouvoir vivre librement au sein d'un même pays constitue déjà un acte fédérateur. Et lorsque cette conscience s'accompagne d'une adhésion non équivoque du Québec à la Charte canadienne des droits et libertés, où sont consacrés un certain nombre de valeurs com-

munes « a mari usque ad mare », je me demande ce que veulent de plus les pourfendeurs de séparatistes. D'ailleurs, M. Trudeau lui-même écrivait dans sa lettre ouverte aux Québécois du 15 juillet 1980 :

« Le préambule d'une nouvelle constitution que nous avons soumise aux Premiers ministres étant parfait, je ne demande qu'à le modifier, pour reconnaître plus explicitement encore l'existence des deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays, dont la française à son foyer et son centre de gravité au Québec, quoiqu'elle s'étende dans l'ensemble du Canada. Il s'agit là d'un fait social et politique que nul ne songe à nier et dont nous devons tenir compte si nous voulons rebâtir un Canada nouveau solidement ancré dans la réalité. »

Cette réalité est maintenant fermement reconnue dans l'accord du lac Meech.

M. Trudeau avait de même accepté de reconnaître « le caractère distinct de la société québécoise » dans le préambule de la Constitution lors de la Conférence constitutionnelle de septembre 1980. Sans qu'il en soit nécessairement responsable, seuls le multiculturalisme et les droits des peuples autochtones ont fait l'objet d'une reconnaissance explicite dans les articles 27 et 36 de la Loi constitutionnelle de 1982. Il importait en conséquence de reconnaître en termes tout aussi explicites, ces deux autres traits essentiels de notre identité canadienne que sont la présence d'un fait français et d'un fait anglais dans l'ensemble du pays, et le caractère distinct du Québec, seule province majoritairement francophone de la fédération canadienne. Puisque M. Trudeau épousait toutes ces idées, on peut se demander pourquoi il trouve si scandaleuse l'entente du lac Meech à ce chapitre ?

### Qui avait-il de mal à l'entente Cullen-Couture ?

Pourquoi désapprouve-t-il de même la signature d'un accord constitutionnel qui consacrerait les principes de l'entente Cullen-Couture en matière de sélection des immigrants, alors que cette dernière a été conclue par son propre gouvernement en 1978 ? Bien sûr, le Québec a obtenu au lac Meech de nouvelles responsabilités en matière d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle des immigrants désireux de s'établir chez lui. Mais tout cela se fera dans un Québec sans frontière et dans l'acceptation d'un cadre fédéral obligatoirement inscrit en tête de toute entente conclue avec les provinces, y compris d'ailleurs la compétence exclusive du fédéral sur la citoyenneté, comme le précise le texte de principe du lac Meech. Qu'y a-t-il pour M. Trudeau de si débilitant à cette consécration dans la Constitution de responsabilités déjà largement exercées par le Québec depuis 1978 en matière d'immigration ?

### Cour suprême : M. Trudeau a-t-il oublié Victoria ?

Comment expliquer de même les réticences de l'ancien premier ministre du Canada à l'idée de garantir au Québec dans la Constitution les trois juges de droit civil qui lui sont actuellement accordés par la loi fédérale sur la Cour suprême ? Lui-même l'avait offert à la conférence

de Victoria en 1971, puis en 1978 et 1980. Quant à la participation des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada, elle prend la forme d'un double veto, le Québec et les autres provinces ayant pouvoir de soumettre une liste de candidats et le fédéral le pouvoir de redemander une nouvelle liste jusqu'à ce qu'un nom lui agréé avant de procéder à la nomination.

Cette façon de faire s'inspire de la Charte de Victoria et surtout du projet de loi C-60 proposé par M. Trudeau en 1978, et je ne vois pas comment un mécanisme de nomination d'inspiration aussi clairement fédéraliste, tant en principe qu'en pratique, pourrait nuire au pays. Au contraire, il favorisera l'acceptation de la Cour suprême comme arbitre impartial au-dessus de toutes les parties et comme gardien légitime de la Constitution du pays.

Le même raisonnement vaut, toute proportion gardée, pour la nomination des sénateurs à partir d'une liste provinciale d'ici à ce que le Sénat soit réformé en profondeur. On se rappellera d'ailleurs que M. Trudeau avait lui-même offert aux provinces de nommer la moitié des sénateurs dans son projet de loi C-60.

### Formule de modification : l'héritage du 5 novembre 81

Pour ce qui est de « l'opting out » ou du retrait avec juste compensation dans tous les cas où une province refuse une modification constitutionnelle qui transférerait un pouvoir provincial au Parlement fédéral, la chose m'apparaît mal nommée. Mieux vaudrait parler franchement du droit d'une province à conserver ses compétences et à ne pas être pénalisée parce qu'elles refusent de centraliser davantage la fédération. M. Trudeau lui-même a reconnu dans la Loi constitutionnelle de 1982 le principe de la juste compensation en cas de retrait touchant l'éducation et d'autres domaines culturels.

Parler de prime à la balkanisation du Canada parce qu'une province refuse de céder un de ses pouvoirs à Ottawa et qu'elle demande à n'être pas pénalisée pour autant m'apparaît non seulement exagéré mais clairement inspiré par un outrecuidant préjugé centralisateur. Pareil transfert de pouvoirs des provinces au fédéral s'est d'ailleurs rarement produit dans l'histoire du pays.

Quant au veto accordé à toutes les provinces sur la réforme des institutions fédérales, il introduit sans conteste un élément de rigidité dans la Constitution. Mais il n'y avait pas vingt façons de protéger les intérêts du Québec à ce chapitre. M. Trudeau lui-même n'a pas réussi à vendre au pays la formule de Victoria qui prévoyait un droit de veto absolu pour l'Ontario, le Québec et divers regroupements régionaux de provinces. Et une fois consacré le principe de l'égalité des provinces dans l'accord du 5 novembre 1981, il n'y avait qu'une manière d'accorder un veto au Québec, c'était de l'accorder à toutes les provinces. On peut d'ailleurs soutenir que la crédibilité des institutions fédérales dépend de leur acceptation par tous les partenaires de la fédération, et qu'en pratique, décrocher l'unanimité ou surmonter des vetos régionaux à la Victoria ne serait guère différent. Pour ma part, je ne vois pas comment on pourrait décentement procéder à des changements radicaux affectant la Cour su-

prême et le Parlement, ou décider de créer une nouvelle province sans le consentement de tous les partenaires de la fédération.

Pour ce qui est du pouvoir de dépenser du fédéral, comme d'ailleurs du pouvoir de dépenser des provinces, il s'exerce actuellement en marge des règles de la Constitution. Il permet au gouvernement fédéral de dépenser sans limite dans des champs de compétence provinciale et c'est en partie grâce à lui qu'ont été mis en place nos grands programmes nationaux dans le domaine social. N'empêche que ce pouvoir a permis au fédéral d'envahir des champs de compétence provinciale exclusive et de bousculer les priorités des provinces sans qu'elles puissent y faire grand-chose.

L'entente du lac Meech constitue un premier effort pour « civiliser » à l'avenir le pouvoir de dépenser du fédéral lorsqu'il s'exercera dans le cadre de programmes nationaux à frais partagés touchant un domaine de compétence provinciale exclusive. L'entente prévoit qu'advenant la création de nouveaux programmes à frais partagés, le fédéral versera de l'argent aux provinces participant au programme national aussi bien qu'à celles qui s'en retirent, à condition que ces dernières aient déjà mis en œuvre ou qu'elles mettent en branle un programme ou une initiative conforme aux objectifs nationaux.

Par deux fois déjà, le gouvernement fédéral avait lui-même offert de limiter son pouvoir de dépenser, et ces deux offres ont été faites par M. Trudeau lui-même, en 1969 puis en 1978.

En 1969, en particulier, le gouvernement fédéral suggérait de soumettre ses versements de paiements conditionnels aux provinces à un mécanisme de consentement inspiré de la formule d'amendement de Victoria avec ses vetos régionaux, et il offrait aux provinces dissidentes le droit de retrait avec juste compensation versée aux individus. Et l'on se souviendra que dans l'affaire des subsides aux universités, M. Trudeau s'était allié à son vieil ennemi M. Duplessis pour combattre l'intervention d'Ottawa dans un champ de compétence provinciale exclusive. Pourquoi trouverait-il catastrophique aujourd'hui qu'une province puisse se retirer d'un nouveau programme à frais partagés dans un champ de compétence provinciale exclusive, sans que la poursuite d'objectifs nationaux en soit pour autant compromise ?

### Le baroud d'honneur du guerrier

En réalité, M. Trudeau ressemble à ces généraux qui s'ennuient de la guerre en temps de paix, et sa critique outrancière de l'accord du lac Meech ressemble étrangement à un baroud d'honneur.

Ce n'est pas tout de se battre, il faut savoir bâtir la paix. Et la tranquille audace des artisans de la paix n'est pas moins nécessaire à un pays que les panaches des guerriers. Mais que le drame et le spectaculaire que le rattachement de la Constitution, et certainement moins empreint de confrontation, le rattachement du Québec amorcé au lac Meech est indispensable à l'avenir du Canada. Et l'histoire reconnaîtra à Brian Mulroney d'avoir amené le pays à compléter un travail historique que M. Trudeau avait laissé inachevé.

# Le nouveau marché de l'enfantement

2) Comment les humains pourront-ils se constituer psychiquement si le morcellement de la mère brouille les repères de la naissance ?

## LIBRE OPINION

LOUISE VANDELAC

L'auteure enseigne la sociologie à l'Université du Québec à Montréal

**H**IER NOUS avons montré que la stérilité, présentée comme justification du recours aux « mères porteuses », camoufle la biologie à tout prix de la paternité et certains présumés racistes et eugénistes faisant préférer de tels contrats d'enfantement à l'adoption. Ce commerce, où pornographie et prostitution dérivent de la sexualité vers la procréation, se prétend légitimé par l'idéologie médicale alors que le contrôle qualitatif de la mère et de l'enfant et l'insémination « cache-sexes » de deux personnes fertiles relèvent d'un bien étrange conception de la médecine. D'ailleurs, si l'insémination n'est pas médicale, à quoi sert-elle ?

### Insémination idéologique ?

En séparant techniquement éjaculation et insémination, l'insémination artificielle permet de réduire la contribution symbolique et culturelle masculine à l'engendrement à du simple matériel génétique. Or, si dans l'insémination artificielle par donneur (IAD), le secret et à l'anonymat servent à le géniteur au profit du père dit social, à l'inverse, dans le cas de l'engendrement contractuel, le sperme fonde le père génétique et prévaut comme si cette simple technique pouvait conférer au géniteur

deux fonctions opposées : un géniteur fantôme dans un cas et le seul parent biologique et social dans l'autre.

En outre, cette insémination réduit les rapports de procréation avec une femme à un simple échange de gamètes, et semble l'autoriser à demander à cette femme de considérer sa maternité comme un objet de négoce au point de lui faire croire que l'être qu'elle enfante n'est pas le sien !

Bref, ce triple processus de réification, du sperme d'abord, de la relation sexuelle fécondante potentiellement symbolique et jouissive ensuite et de l'enfantement lui-même enfin, donne l'illusion qu'hommes et femmes peuvent, et cela de façon identique, scinder le continuum procréatif, éradiquer l'émotivité et assimiler le tout à une opération technique et rationnelle...

Par ces glissements de sens, l'engendrement passe d'un acte humain culturel et symbolique à une production techniciste et commerciale où paternité génétique et enfantement sont supposément équivalents... Dans l'affaire Bébé M, on fait même prévaloir un éjaculat sur la mise au monde d'un enfant, ce qui, avouons-le, est un comble de myso-gynie !

### Le jugement politique Bébé M

En donnant la garde exclusive de l'enfant au géniteur, et en retirant à la mère tous ses droits sur son enfant, le juge Sorkow a fait des présumés idéologiques de l'enfantement contractuel, notamment la pseudo-symétrie homme-femme, le double statut du sperme et le libéra-

lisme économique comme figure de liberté, de nouvelles balises politiques qui influenceront dorénavant tous les débats sur le sujet.

En niant le rôle capital de la fécondation, de la grossesse et de l'accouchement dans la mise au monde d'un être humain et en réduisant l'enfantement à une affaire de matériel génétique, ce juge présentait le géniteur acheteur comme le « vrai père » alors que la mère dite « de substitution » n'est plus qu'une « fausse mère »...

En privilégiant la légalité du contrat sans interroger le droit de signer une telle entente où un être humain est conçu en vue d'être donné, échangé ou vendu, ce juge a réduit la procréation à un acte de production, voire à un acte commercial. Il a ainsi confondu la liberté de la personne de disposer d'elle-même, avec la liberté de soumettre la procréation aux lois du marché.

Dangereux précédent, c'est en faisant le procès contre Marybeth Whitehead, en tant que femme prétendument instable et en tant que mère, « aimant trop ses enfants », que le juge a justifié sa décision normative et classiste de remettre l'enfant à des professionnels riches plutôt qu'à un couple d'éboueurs. Jugé apte à être « mère porteuse », Marybeth Whitehead, en signant un tel contrat, est devenue, pour le juge, une mère indigne d'élever son enfant.

Cet argument du bien-être de l'enfant est d'autant plus cynique qu'un tel jugement légitime ce commerce de l'enfantement, qui risque de perturber profondément le bien-être non pas d'un seul enfant mais de milliers de femmes et d'enfants... Pourquoi les médias encourageant-

ils par la publicité et le sensationnalisme un tel commerce anté-natal d'enfants alors que par éthique ils n'oseraient jamais le faire pour des enfants déjà nés ? Est-ce le faux vernis scientifique et légal qui légitimise certains journalistes à chercher désespérément — premier oblige — une mère porteuse québécoise à se mettre sous la dent ? Femme psychologiquement ficelée, qui bégayera à quelques nuances près le discours des agences de mères porteuses pour élargir ainsi le marché...

### Une vis sans fin...

L'affaire Bébé M n'est qu'un élément de l'actuel puzzle du commerce de la procréation dérivant déjà vers « l'importation de procréatrices » de Corée, et de Thaïlande, pour lesquels les acheteurs et adoptants n'auront à payer que le voyage et les frais de séjour, puisque ces « mères porteuses » ne cherchent, selon les promoteurs de ce commerce, que « de simples conditions de survie » (sic).

Aux États-Unis, Fertility and Genetics Research Inc, compagnie cotée en Bourse, dispose déjà de \$4 millions pour exploiter le marché de transferts d'embryons humains « estimé supérieur à \$50 millions par an ». Selon Bernstein, en charge de l'étude de marché, « cette affaire a d'énormes possibilités de développement, parce que la matière première, la femme donneuse, existe en abondance à un coût abordable... » « Son altruisme et sa compassion pour les autres femmes » [...] sont des « éléments déterminants pour la croissance de cette entreprise ». (d'Adler et Teulade, Les sorciers de la vie, Gallimard, 1986).

Comment les humains pourront-ils se constituer psychiquement si l'éclatement de l'engendrement entre mère utérine, ovocytaire, gestatrice, porteuse, adoptive et entre géniteur IAD, le géniteur-acheteur et le père adoptif, fissure tous les repères identificatoires de la généalogie et de la naissance ?

Comment les générations peuvent-elles se reproduire si la vie, la naissance et la mort sont réduites à l'hyper-matérialité de quelques gamètes, encadrés par une mise au monde technique impersonnelle ?

### Des lebensborn au marché de l'enfantement

Ce n'est pas un hasard si, dès 1985, 2,000 Allemandes réunies en Congrès à Bonn ont amorcé une virulente critique des technologies procréatives et si l'affaire Bébé M a profondément choqué les Allemands au point où une députée a aussitôt annoncé le dépôt d'un projet de loi pour interdire ce genre de commerce. Les

souvenirs des Lebensborn, ces centres où Aryens et Aryennes présélectionnés engendraient des enfants « de pure race » pour la patrie, ainsi que l'eugénisme d'État culminant à la férocité de l'Holocauste, hantent encore la mémoire collective.

À bien y regarder, cependant, certains présumés racistes et eugénistes; l'aliénation, voire l'exploitation des principales protagonistes; les sentiments exacerbés de toute-puissance procréatrice; la biologie à tout prix de la paternité; l'éclatement de la maternité et ses effets sur l'intégrité et l'identité des femmes; la soumission de ces contrats de procréation aux lois du marché plutôt qu'à celles de l'État; les intérêts économiques des intermédiaires masqués par de pseudo-cautions médicales et juridiques; la collusion d'une certaine presse et la vis sans fin de l'économie de la reproduction fissurant l'identité même de l'être humain, bref, tout cela est-il vraiment moins grave que la funeste époque des Lebensborn ?

**DES CHIFFRES ET DES LETTRES**

**JEUX** de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION - DES CHIFFRES ET DES LETTRES - EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30, SUR TVQ (reprise à 11 h 30)

## Le différend franco-canadien sur les pêches

# Mitterrand veut en appeler à un tribunal international

MAURICE GIRARD

**SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (PC)** — Le président de la République française a évoqué hier la possibilité de s'adresser à un tribunal international pour arbitrer le contentieux sur les pêches, qui oppose la France au Canada dans la zone atlantique.

De fait, la menace qu'avait laissée échapper M. Mitterrand à Saint-Pierre et Miquelon de boycotter toute négociation avec le Canada tant que le blocus des ports canadiens aux pêcheurs français ne serait pas levé, s'est dissipée à son retour au Canada puisque ses conseillers politiques — qui insistent pour ne pas être nommés — ont précisé devant la presse que des négociations entre les deux pays allaient reprendre les 23, 24 et 25 juin à Ottawa.

Devant l'impasse des négociations entre Paris et Ottawa, l'intervention d'un tiers (un tribunal international) éviterait une escalade des moyens de pression, qui ne pourrait que nuire aux bonnes relations que les deux capitales s'efforcent d'entretenir, avait déclaré précédemment le président

Mitterrand dans un discours prononcé devant 200 habitants de l'archipel français, situé à 25 kilomètres au large de Terre-Neuve.

Mais ce recours à une entité supranationale serait insuffisant pour le sénateur-maire de ce territoire outre-mer, M. Albert Pen, qui a purement et simplement proposé à la France de prendre modèle sur le premier ministre britannique Margaret Thatcher dans le conflit qui a opposé la Grande-Bretagne à l'Argentine à propos des Iles Malouines il y a quelques années.

Sinon, la France devra « sacrifier l'archipel » sur l'autel de l'amitié franco-canadienne, a-t-il affirmé.

Au discours musclé d'Albert Pen, François Mitterrand a répondu par la diplomatie. Tout en haussant le ton contre Ottawa, qui ne respecterait pas les mêmes règles internationales sur les frontières maritimes. « C'est injuste et attentatoire aux droits normaux de gens qui ont besoin de se ravitailler », a déclaré le président.

François Mitterrand a avancé sa solution en trois points: levée du blocus contre les marins français qui n'ont plus accès aux ports de Terre-

Neuve; délimitation conjointe d'une zone de pêche; et établissement de quotas.

Il faut agir, dit-il. Et vite. Avant l'escalade, qui pourrait porter l'affrontement au plan économique. Mais jamais sur le terrain de bataille, comme en rêve Albert Pen. Pas d'Exocet pour défendre Saint-Pierre-et-Miquelon. Ni d'armada en rade du port, dont on souhaite d'ailleurs l'expansion. « Je ne pense pas que le détour par les Malouines soit une réponse à ceux qui se sont mal conduits à l'égard de la France », a répondu, souriant en coin, le chef d'Etat qui, en dépit d'une appartenance commune avec M. Pen au socialisme, n'a pas semblé priser ni son propos, ni son attitude.

Curieusement, l'événement capital de cette tournée « canadienne » aura eu lieu en territoire français. La question des droits de pêche dans l'Atlantique est en effet revenue sur le tapis tout au long de la tournée, comme un véritable leitmotiv.

Après l'appel au bon sens dans son discours à la Chambre des Communes, le président de la République avait en effet porté un cran plus haut la critique, mercredi à Montréal, en

qualifiant de « farfelu » le député Pat Knowlan, de la Nouvelle-Ecosse, qui avait proposé à la France de céder l'archipel au Canada.

« Plaisanterie » que tout cela, a souligné amusé François Mitterrand, qui trouve par ailleurs odieuse l'idée que les 6,000 habitants servent de monnaie d'échange contre de lucratifs contrats d'achat de sous-marins nucléaires ou d'hélicoptères français par la marine canadienne.

Il a peut-être convaincu les 6,000 habitants des îles, qui s'étaient montrés plutôt discrets avant le discours présidentiel en dépit du congé spécial accordé à tous les travailleurs.

Thède et frisquet, l'accueil s'est cependant tranquillement réchauffé, au fur et à mesure que le thermomètre s'empourprait. Mais, ce ne fut jamais le délire, ni les débordements de joie. A peine 200 personnes s'étaient rendues à l'aéroport pour accueillir François Mitterrand. Un petit groupe l'attendait au Monument au mort où il a déposé une couronne. Une foule plus nombreuse s'est rassemblée dans le centre communautaire pour l'écouter. Et ils étaient près d'un millier pour la promenade dans les rues de Saint-Pierre.



Photo PC  
Avant de monter dans son avion pour retourner en France, le président Mitterrand a fait, hier, une courte escale aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Gâchis

— de même, l'entente concernant l'immigration consacre des responsabilités déjà largement exercées par le Québec depuis 1978, alors que M. Trudeau était en selle;

— concernant la Cour suprême et le Sénat, l'entente s'inspire, soit de ce que M. Trudeau a d'abord proposé en 1971 à Victoria, pour la Cour suprême, soit de son projet de loi C-60 de 1978;

— quant à la formule de modification, parler de prime à la balkanisation, comme le fait M. Trudeau, relève d'un outrecuidant préjugé centralisateur.

— quant au droit de veto accordé à toutes les provinces, il introduit certes un élément de rigidité. Mais il n'y avait pas 20 façons de protéger le Québec: une fois consacré le principe de l'égalité des provinces, en novembre 81, il n'y avait qu'une manière d'accorder un veto au Québec, c'était de l'accorder à toutes les provinces.

— quant au pouvoir de dépenser du fédéral, il s'exerce actuellement en marge des règles de la constitution. L'entente du Lac Meech civilise ce pouvoir, ainsi que M. Trudeau avait lui-même proposé de le faire, en 1969 et en 1978. Pourquoi trouver-t-il catastrophique en 1987 qu'une province puisse se retirer d'un nouveau programme à frais partagés dans un champ de compétence provinciale exclusive, sans que la poursuite d'objectifs nationaux en soit pour autant compromise? demande le sénateur Murray en conclusion de son texte, sobre et sans emphase, fidèle en cela à la réplique détachée de M. Mulroney lui-même.

### ◆ Trudeau

bon invité. Dès le début de l'entretien, M. Trudeau a refusé d'admettre que sa virulente prise de position publiée mardi se voulait un blâme pour la Parti libéral du Canada. « Ce n'est pas un blâme pour le Parti libéral, pas plus que pour le NPD. Après tout, le PLC n'était pas au lac Meech que je sache », a-t-il dit.

Interrogé à savoir pourquoi il rompit d'abord par écrit, puis de vive voix, son silence des trois dernières années, M. Trudeau a dit qu'il « se mordait les lèvres depuis trois ans, mais que cette fois-ci il se devait non seulement de prendre position, mais de le faire passionnément. Tout le monde évitait le sujet et essayait toujours de noyer le poisson, a-t-il expliqué. Il bien sûr précisé qu'il le fai-

sait dans l'espoir de bloquer l'accord du lac Meech.

Quand l'animatrice lui a demandé: « Vous qui avez toujours combattu le social-nationalisme, vous avez parlé d'une fédération qui durerait mille ans (...) comme Adolf Hitler, vous ne trouvez pas ça curieux? ». « Vous trouvez ça curieux? Je trouve que vous êtes pas subtil (...) », a-t-il rétorqué.

Quand Mme Poulin lui a parlé des déclarations du député libéral Raymond Garneau qui a dit hier que « si Trudeau avait ainsi parlé la veille du référendum, les Québécois auraient voté oui », l'ancien premier ministre a une fois de plus attaqué la journaliste en lui répondant: « M. Garneau fait ce que vous faites. Il invente des choses ».

Mais est-ce que vous arrivez à la substance, s'est-il par la suite impatienté? Les deux « protagonistes » en sont du coup venus à la substance. « La conception du fédéralisme de Pierre Trudeau est-elle dépassée, a alors demandé Mme Poulin? » Je défends une conception que tous les premiers ministres du Canada, depuis John Macdonald, hormis le bref règne de Joe Clark, défendent, a répondu l'invité.

« Ce sont nos élus qui ont négocié l'accord du lac Meech, lui a suggéré l'intervieweuse. « Je vous le répète et je le dirai tranquillement pour que vous m'entendiez, les premiers ministres provinciaux qui revendiquent plus de pouvoir le font depuis Mackenzie King ».

« Je trouve ça faiblard de la part de Mulroney d'avoir ainsi cédé. En 1984, Mulroney a fait la campagne en défendant la même conception du Canada que moi. Tout à coup, surgit le lac Meech. On s'est aperçu qu'il n'était pas un fort négociateur et que faiblard, il avait cédé devant les dix premiers ministres ».

« Après tout, les Canadiens ne voulaient plus d'affrontements quand ils ont élu les conservateurs en 1984, a tenté Mme Poulin. « Vous l'interpréter comme ça? Ils n'ont plus voté pour moi parce que je ne me suis plus présenté », a triomphé Trudeau.

« Quels Canadiens pensiez-vous représenter », a enchaîné l'animatrice. « Des Canadiens qui veulent vivre dans un pays où tous les individus ont des droits égaux (...) Le Québec n'est pas une province faiblarde qui nécessite une béquille. Nous sommes aussi forts que n'importe qui. « Bossy est un grand joueur de hockey, il a fait sa marque aux États-Unis. Lafleur, lui jouait au Québec. J'ai vu des hommes de science cet après-midi, en recevant un doctorat honorifique, qui ont réussi sans qu'on leur accorde de statut particulier ».

Puis quand l'animatrice lui a demandé pourquoi le Canada qu'il défend était-il remis en question par l'accord du lac Meech. M. Trudeau a répondu une fois de plus « Vous arrivez tout à coup à la substance. Le Canada, c'est le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Pour quoi le re-

mettre en question. on va s'en remettre aux provinces pour nommer des juges.

Tout au long de l'entrevue, M. Trudeau s'en est pris à ceux qui, selon lui, détournent le débat en insistant sur la forme de son article à La Presse.

« Voulez-vous dramatiser en parlant de balkanisation », lui a lancé Mme Poulin? « Oui, j'ai voulu dramatiser », a-t-il répondu. En fin d'entrevue, quand l'adversaire fut au tapis, Trudeau a nié qu'il veuille revenir en politique active. Comme si cela n'était pas déjà fait... « J'ai hâte de retourner dans l'ombre », a-t-il admis.

### ◆ Lac Meech

servateur est aussi monté aux barricades aux côtés de M. Mulroney. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, s'est dit plus amusé que choqué. « Il devient excessivement prétentieux quand on pense qu'on est le seul à pouvoir définir la confédération canadienne et qu'il y a seulement nous qui puissions la sauver ».

« Tout ce qu'il peut réussir à faire, c'est ce qu'il a fait pendant tant d'années, c'est-à-dire diviser les Canadiens, être à l'origine d'une agressivité inutile. Le Canada, c'est trop fragile pour être l'objet du caprice d'un homme qui a suffisamment débattu dans les années qui ont précédé son départ », a-t-il ajouté.

Le caucus libéral apparaît lui aussi très égratigné par le débat actuel entourant l'accord du Lac Meech. Malgré leur appui à l'accord et l'image d'unanimité qu'ils veulent projeter, les frictions qui y ont mené apparaissent.

Jean-Claude Malépart a été clair. « Le choix du parti, si il veut réviser sa position et dire qu'il n'y a pas de spécificité au Québec, sera de récupérer David Berger et Don Johnston et de perdre Jean-Claude Malépart et Raymond Garneau. Les propositions de Robert Bourassa, je les appuie à 100 p. cent. Sinon j'irai avec un autre parti ou je retournerai chez moi ». Cet ultimatum tend à confirmer que la partie de bras de fer entre ceux qui appuient l'accord du lac Meech et ceux qui supportent la vision de M. Trudeau est loin d'être facile.

M. Malépart a même affirmé avoir rappelé au caucus que c'était les députés du Québec qui avaient mis leur tête sur le billot sur l'ordre de M. Trudeau pour promettre aux Québécois, lors du référendum, une meilleure place au sein du Canada s'ils décidaient d'y rester.

Il est persuadé que son chef est assez solide pour ne pas céder aux pressions et respecter cette vieille promesse. Il ne nie pas que les discussions vont bon train, se disant même d'accord avec la vision de M. Trudeau sur le Sénat. Mais il n'entend pas laisser planer un seul doute sur la question du Québec. « Les députés du Québec veulent au grain, a-t-il dit. On s'assure que personne ne s'interroge hautement là-dessus ».

Robert Kaplan, député de York Centre, a été nettement plus prudent rappelant le souhait de son parti pour un accord en bonne et due forme. La décision finale viendra avec le texte définitif. « Mais nous croyons qu'il est fondamentale que le Québec appuie la constitution car peu importe où vous voulez aller, vous devez d'abord partir avec le Québec assis à la table ».

Il voudrait voir inclure dans le préambule la reconnaissance des nations autochtones comme un des peuples fondateurs, la reconnaissance du multiculturalisme et de la diversité régionale. Selon lui, un préambule qui parle essentiellement du Québec ne traite pas vraiment du Canada dans son ensemble et ne respecte pas l'esprit de la résolution libérale en matière de constitution.

Jean-Robert Gauthier ne croit pas à une dissension due au propos de M. Trudeau. Il s'est même dit d'accord avec lui pour qu'il ait un débat plus large, sans pour autant partager ses vues sur un refus de la reconnaissance de la spécificité du Québec.

« Il a parlé à la Trudeau d'un Canada respectueux des langues officielles, généreux envers ses minorités, où le Québec avait sa place. Je suis quand même d'accord avec ça », a noté M. Gauthier. Il prévient aussi

que si le projet du Lac Meech, dans son texte final, n'exige pas du Québec, du Canada anglais et du fédéral de faire la promotion des deux langues officielles à travers le pays, il révisera son appui et ne serait pas le seul. Pour l'instant, il croit que l'accord actuel respecte cette condition.

### ◆ Balzac

ment ce spectacle de zombies excités qui tient lieu d'évocation de *La Peau de chagrin*, dans une production qui gagnerait facilement le prix du défilé le plus rapide en ville? On étouffe pour eux. Et ces comédiens, visiblement, ne semblent pas connaître le sens des textes qu'ils crachent sans nuances et dans un français écorché, comme dit le comédien jouant Raphaël de Valentin, « l'artiste vit comme 'l' veut ou comme 'l' peut ».

Balzac n'a pas écrit pour le théâtre, et c'était un défi de bâtir un langage théâtral avec ses phrases riches. Avec l'équipe d'acteurs qu'il a sous la main, Spychalski ne résout pas ce défi, et précipite ses comédiens dans une aventure périlleuse en ne leur donnant pas les moyens de tourner. Les acteurs se trouvent à tort le texte par son débit même, et partant ils tuent toute émotion possible, tout passage de l'action et du sens vers le public.

Ce qu'il y a d'humour chez Balzac, ce qu'il y a de cynisme, ce qu'il y a d'emporté, tout ça est malaxé dans la même superficialité de jeu, faussement intense. Mais ce que je considère plus grave, sur le plan humain pour ce groupe, c'est de voir l'apparition, à de courts moments, d'un très grand comédien, d'un acteur de génie, qui s'appelle Gabriel Arcand, qui n'a besoin que d'une seconde de silence pour installer son personnage, pour prendre toute attention sans même avoir l'air de tirer la couverture, et qui ne fait que passer...

Il y a quelque chose de difficile à comprendre dans l'acharnement de ce directeur de la Veillée, qui fait carrière au cinéma, et qui, chez lui, dans cet ancien cinéma de la rue Ontario, ne se rend pas compte (?) de ce qui se passe. Un seul acteur est passé par la Veillée, et il y est toujours le seul. Il a nom Gabriel Arcand. Il vit entouré d'un groupe dont le contrat au théâtre s'apparente plus à l'adhésion à une secte qu'au

choix du comédien libre et critique qui participe à un engagement réfléchi.

Le cas de Margo Kane est différent. Là aussi il s'agit d'entrer en religion plus qu'en théâtre (la défense du sort des autochtones), mais c'est avec la plus complète simplicité et la plus forte sincérité que cette métisse de Vancouver, qui a débuté dans la carrière comme danseuse dans une compagnie de danse contemporaine, et qui a décidé de monter une courte cérémonie d'appel à la mémoire de ses ancêtres.

À la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal, Margo Kane crée, dans le F.T.A. une pause de réflexion sur le plus profond des malaises de l'Amérique, lancinant et sans solution, sur le sort réservé aux populations autochtones. La récente et stérile conférence fédérale-provinciale sur la question donne une résonance troublante à *Reflections in the Medicine Wheel*, que Margo Kane donne une dernière fois ce soir à 19 heures.

**ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...**

*Réagissons*

**30 mai**  
par la PC et l'AP

1986: échec du 18<sup>e</sup> tir de la fusée européenne Ariane.  
1982: l'Espagne devient le 16<sup>e</sup> pays de l'OTAN. — Mort de l'actrice Romy Schneider à Paris.  
1979: décès, à l'âge de 86 ans, de l'actrice américaine d'origine canadienne Mary Pickford.  
1978: décès du chef d'orchestre Jean Deslauriers, à Montréal, à l'âge de 88 ans.  
1975: le chef syndical Louis Laberge est condamné à trois ans de prison pour méfait; mort de l'acteur français d'origine suisse Michel Simon, né en 1895.  
1966: lancement vers la Lune de la sonde américaine Surveyor.  
1960: mort de l'écrivain soviétique Boris Pasternak, né en 1890.  
1949: création de la République démocratique allemande.  
1832: ouverture du canal Rideau, à Ottawa.  
1778: mort de l'écrivain français Voltaire (François-Marie Arouet, dit), né en 1694.  
Ils sont nés un 30 mai: le Tsar russe Pierre le Grand (1672-1725); le musicien américain Benny Goodman (1909-1986); l'homme aux mille voix, Mel Blanc (1908); l'acteur Keif Dullea (1936).

Québec

## WEEK-END

### SAMEDI

Tous les samedis soirs souper-rencontre *Parler pour Parler* au restaurant l'époque Charlie, animation et discussion sur un thème différent à chaque semaine (1244 Beaumont). RSVP 279-7346.

Soirée dansante sous le thème « Nous voulons un rabaska » le 30 mai à 20 h au Centre Paul-Sauvé (400 Beauport E., coin Pie IX).

La librairie Hermès vous invite à venir rencontrer l'auteur Maurice Lever aujourd'hui de 14 h à 16 h (1120 Laurier O.). 274-3669.

Invitation à participer aujourd'hui au 11<sup>e</sup> Rallye Mintia, une marche de 20 km à St-Bruno au profit de nos semblables vivant en Afrique. 647-4118.

JASS Inc., organise une marche de santé sur le Mont-Royal chaque samedi, départ à 14 h à l'angle de Mt-Royal et de l'Ave du Parc, coin sud-ouest, suivi d'un souper et danse à 17 h 30 au bar la Terrasse Mont-Royal (30 Mt-Royal E.). 388-8727.

Spectacle de musique traditionnelle des Andes (Bolivie, Pérou et Équateur) avec le Groupe Jaucha Marka ce soir à 20 h à l'auditorium du Collège Français (5210

Durocher - coin Fairmount). 274-5178.

### DIMANCHE

Le service des activités sportives de St-Laurent offre gratuitement une clinique d'information sur l'équipement de tennis le dimanche 31 mai à 15 h au Centre des Loisirs (1870 Decelles). 744-7300.

Réunion de tous les Chapelaines à St-Ours aujourd'hui pour commémorer les 300 ans de l'arrivée de l'ancêtre des Chapelaines « André ». RSVP: 743-9590 et 521-4041.

Brunch bénéfique au profit du Centre d'accueil St-François pour handicapés aujourd'hui au sous-sol de l'église St-Clément (1611 St-Clément - coin Adam) entre 10 h 30 et 14 h. 725-1262.

L'Ass. des Mil Lieues vous invite à célébrer ce dimanche le 2<sup>e</sup> anniversaire d'ouverture du Parc historique Sir George Étienne Cartier à compter de midi trente (458 Notre-Dame E., coin Berri). 844-3234.

C'est l'occasion aujourd'hui de participer à « Pour le plaisir de rouler », activité organisée par la Ville de Montréal; départ du chalet de l'île de la Visitation jusqu'à l'avenue Christophe Colomb à 11 h 30.